



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D.R.A.I.O

Délégation de Région Académique
à l'Information et à l'Orientation

2025-2026

GUIDE DES MODALITÉS ET PROCÉDURES D'AFFECTATION

POST-2NDE



Région Académique de Martinique
DRAIO

Table des matières

| | |
|--|----|
| Calendrier – Palier 2 ^{nde} – campagne 2026 | 5 |
| Principes généraux..... | 7 |
| L'accès à AFFELNET-LYCEE | 7 |
| Connexion à AFFELNET-Lycée..... | 7 |
| La liste des élèves | 8 |
| Zone géographique | 12 |
| Contact et assistance | 15 |
| Elève de 2 ^{nde} générale et technologique public et privé sous contrat | 17 |
| Montée pédagogique en 1 ^{ère} générale | 18 |
| Affectation en 1 ^{ère} technologique | 18 |
| Affectation en 1 ^{ère} professionnelle | 19 |
| Elève de 2 ^{nde} professionnelle public et privé sous contrat | 20 |
| Montée pédagogique en 1 ^{ère} professionnelle de spécialité (Hors familles de métiers) | 22 |
| Affectation en 1 ^{ère} professionnelle « familles de métiers »..... | 23 |
| Elève de CAP public et privé sous contrat..... | 24 |
| Elèves de Terminale CAP candidats à une 1 ^{ère} professionnelle | 25 |
| Elèves de Terminale CAP candidats à une 2 ^{nde} professionnelle..... | 26 |
| Elèves en situation particulière | 27 |
| Elèves en situation de maladie grave | 27 |
| Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée | 27 |
| Elèves relevant d'une situation sociale | 27 |
| Elèves sportifs de haut niveau | 27 |
| Elèves en UPE2A | 28 |
| Elèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)..... | 28 |
| Jeunes candidats à un retour en formation initiale | 28 |
| Elèves actuellement scolarisés dans un établissement privé hors-contrat ou instruits dans la famille | 28 |
| Elèves quittant l'académie de la Martinique..... | 28 |
| Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie..... | 29 |
| Résultats de l'affectation | 31 |
| ETABLISSEMENT D'ORIGINE | 31 |
| ETABLISSEMENT D'ACCUEIL | 31 |
| Suivi de l'affectation, inscriptions, tours suivants..... | 32 |
| INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTATION | 32 |
| TOUR SUIVANT 1 | 32 |
| TOUR SUIVANT 2 | 32 |
| ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D'AFFECTATION POST-2NDE | 33 |
| Recueil des vœux – post-2nde GT..... | 34 |
| Demande d'admission en 1 ^{ère} technologique et en 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)..... | 34 |

| | |
|---|----|
| Recueil des vœux 2nde professionnelle familles de métiers | 36 |
| Recueil des vœux Terminale CAP | 38 |
| Fiche de candidature en 1 ^{ère} STD2A au LPO VICTOR ANICET..... | 40 |
| Affectation des élèves titulaires d'une notification MMPH en dispositif « ULIS LYCEE » 2026 | 42 |
| Procédure d'affectation prioritaire pour raisons médicales 2026..... | 45 |
| Procédure de demande d'affectation prioritaire pour raisons sociales 2026..... | 47 |
| DOSSIER DE CANDIDATURE Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ | 48 |
| FICHE NAVETTE SPORTIF DE HAUT NIVEAU | 55 |
| Retour en formation initiale..... | 57 |
| Liste des 2ndes professionnelles « Familles de métiers » | 62 |
| Barème65 | |
| Liste des codes vœux AFFELNET-LYCEE | 67 |
| Palier 2nde..... | 67 |

La procédure d'affectation en lycée et ses modalités sont exposées ci-après en fonction de la situation scolaire de l'élève au cours de l'année scolaire 2025-2026.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de Martinique à la rentrée 2026, sollicitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public.

Ce guide précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'enseignement agricole public.

Les modalités de recensement et de traitement des candidatures pour l'apprentissage et les formations professionnelles relevant des établissements privés sous contrat y sont également traitées.

Le guide et ses annexes comprennent des liens "cliquables" dans le sommaire pour le renvoi au document sélectionné afin d'en faciliter l'usage.

TOUTES NOS FICHES SONT A RETROUVER SUR LE SITE DE L'ACADEMIE, RUBRIQUE « l'affectation au lycée ».

[Retour au sommaire](#)

CALENDRIER FONCTIONNEMENT

TOUR PRINCIPAL

| | |
|------------------------------------|---|
| Lundi 4 mai | OUVERTURE DES APPLICATIONS AFFELNET-LYCEE – AFFELMAP |
| Mardi 19 mai | Date limite de retour des dossiers : situation sociale : transmettre au secrétariat du service social |
| Mercredi 20 mai | Date limite de retour des dossiers : - Situation médicale – transmettre au secrétariat du service médical - Dispositif ULIS : transmettre au secrétariat de l'IEN-ASH |
| Mardi 26 mai | Fin de saisie des vœux dans le cadre des « parcours spécifiques » : - Terminale CAP vers 1PROF - Passerelle - Parcours d'excellence sportif - Recrutement spécifique "métiers de la sécurité" - RFI - MLDS - ULIS - Sociale - Situation médicale - admis en 1 ^{ère} STD2A |
| | Commission sociale |
| | Commission médicale |
| Mercredi 27 mai | Commission ULIS |
| Jeudi 28 mai | Arrêt des notes Début de saisie des notes dans AFFELNET-Lycée - date nationale |
| Mardi 2 juin au Vendredi 5 juin | Début des conseils de classe – date nationale Fin des conseils de classe - palier 2^{nde} |
| Lundi 8 juin | → Date limite de saisie des notes dans AFFELNET-Lycée |
| | Le chef d'établissement : → <i>Contrôle dans AFFELNET-Lycée la remontée des décisions d'orientation de Siècle-Orientation</i> → <i>Vérifie la concordance entre les décisions d'orientation et les vœux saisis</i> → <i>Saisie les consignes d'inscription par les établissements d'accueil</i> |
| Mardi 9 juin | Fin de saisies des vœux FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H |
| Jeudi 11 juin | Appel 3eme et 2GT |
| Vendredi 12 juin | PILOTAGE DRAIO PRÉ-TOUR D'AFFECTATION/SECURISATION DES VOEUX |
| Lundi 22 au Mardi 23 juin | Réunions d'ajustement –2^{nde} Générale et Technologique et 1^{ère} Technologique |
| Mercredi 24 Juin | AFFELNET-LYCEE TOUR PRINCIPAL Pilotage DRAIO - Commission de validation de l'affectation - Rectrice |
| Mardi 30 juin 2026 – | DIFFUSION DES RESULTATS – date nationale Edition des notifications par les établissements d'origine dans Affelnet-lycée |
| | OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE |
| Vendredi 3 juillet | Etablissement d'accueil : Déclaration des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE |
| | FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE DU TOUR PRINCIPAL |

| TOUR SUIVANT 1 | |
|---|---|
| Lundi 6 au mercredi 8 Juillet | OUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE → Diffusion des offres de formations et des places vacantes → Réception des élèves non affectés à l'issue du tour principal d'affectation et saisie des vœux dans Affelnet-lycée |
| Mercredi 8 juillet | FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H |
| Jeudi 9 juillet | DIFFUSION DES RESULTATS INSCRIPTIONS EN LIGNE |
| Lundi 13 juillet | FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE |
| TOUR SUIVANT 2 | |
| Lundi 24 aout | Établissement d'accueil : Déclaration des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE |
| Lundi 31 aout | Établissement d'accueil : Fin de la déclaration des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE |
| Mardi 1^{er} au mercredi 2 septembre | OUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – date nationale Le chef d'établissement d'origine saisit les vœux les élèves non affectés sur AFFELNET-Lycée |
| Jeudi 3 septembre | FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE - A 12H |
| Vendredi 4 septembre | DIFFUSION DES RESULTATS ET INSCRIPTION |

Principes généraux de l'affectation

L'affectation intervient à la suite de l'ensemble des procédures d'orientation qui régissent les conditions dans lesquelles les élèves construisent leur parcours à l'intérieur du système éducatif.

L'affectation vise essentiellement à mettre en œuvre dans l'académie les décisions d'orientation au palier 2nde, au regard des vœux exprimés par la famille. Elle est réalisée au moyen de l'application informatique unique nationale « Affectation des Elèves par le Net » : Affelnet-Lycée. Cette application est un outil d'aide à la décision qui prépare les affectations prononcées par la Rectrice.

Elle permet de satisfaire, dans la mesure du possible, les demandes des familles et d'optimiser les capacités d'accueil, en toute transparence.

Le processus d'affectation se déroule de mai à septembre et comprend des commissions académiques préparatoires à l'affectation et la procédure informatisée Affelnet-Lycée.

Dans la région académique de Martinique, l'affectation des élèves relève de la compétence de la Rectrice qui est également Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN).

L'application AFFELNET-Lycée repose sur un algorithme d'appariement entre les **vœux** formulés par les familles et les **places** disponibles dans chaque formation. Les vœux doivent être conformes à la **décision d'orientation**.

L'accès à AFFELNET-LYCEE

Connexion à AFFELNET-Lycée

- Pour les EPLE et les établissements publics et privés sous contrat : ARENA : <https://web-etab.in.ac-martinique.fr/arena>



- Pour les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture (MFR, LPA, LEGTA) : ARENA + clé OTP : <https://extranet.ac-martinique.fr/arena>
- Pour les CFA et tous les établissements n'ayant pas un accès direct à AFFELNET Martinique, notamment les établissements hors académie : **AFFELMAP** : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

La liste des élèves

On peut filtrer les élèves selon différents critères : INE, nom, classe, présence de vœux... Cliquer sur « chercher » pour lancer la recherche.

9720008B COLLEGE DU CARBET LE CARBET

| INE | Nom | Prénom | Classe | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|---------|-----------------------|
| Commençant par <input type="text"/> | Commençant par <input type="text"/> | Commençant par <input type="text"/> | (toutes) <input type="text"/> | | |
| Formation | État | Présence vœux AFFELNET | Elèves sélectionnés | | |
| (toutes) <input type="text"/> | (tous) <input type="text"/> | (tous) <input type="text"/> | Tous <input type="text"/> | | |
| <input type="button" value="Chercher"/> | | | <input type="button" value="Annuler"/> | | |
| INE | Nom prénom(s) ▲▼ | Classe ▲▼ | Formation [option(s)] ▲▼ | Nb vœux | État |
| 130704629FJ | ACHAUD Samuel | 3EME 1 | 3EME | 0 | Candidature manquante |
| 170804985JE | AGESILAS Djeyvan | 3EME 2 | 3EME | 0 | Candidature manquante |
| 130492525CD | ANCARNO Leeroy Lazar | 3EME 1 | 3EME | 0 | Candidature manquante |

L'état de la saisie des vœux pour l'élève. Les différents états de saisie des vœux peuvent être :

- Terminé : au moins un vœu a été saisi en intégralité pour l'élève.
- A compléter : il manque des informations dans la saisie d'au moins un vœu pour l'élève.
- Candidature manquante : aucun vœu n'a été saisi (pour les élèves du palier 3ème uniquement).

Ajouter un élève

On peut « ajouter » un élève en cas de besoin.

Pour ajouter un élève absent de sa liste, le chef d'établissement doit **impérativement connaître l'INE de l'élève**.

En cliquant sur le bouton en bas de page de la liste des élèves de l'établissement, on est redirigé vers l'écran de saisie de l'INE :

Identification d'un élève

Veuillez indiquer l'INE :

Identifiant National Élève

Les conditions d'ajout d'un élève sont les suivantes :

- Son INE doit être renseigné,
- Son INE doit être valide,
- Il ne doit pas déjà exister dans la table des élèves sans appartenir à l'établissement (un message d'erreur apparaît : "Ajout impossible car l'élève existe déjà : il vient de l'établissement X / du département Y".)

Après avoir validé, la page d'identification et de saisie des vœux de l'élève s'affiche :

Élève : 10 AE

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux

Identité

* Nom * Prénom(s)

Nom d'usage

* Sexe Masculin Féminin

* Né(e) le (format jj/mm/aaaa)

Scolarité actuelle

Etablissement: 054 COLLEGE NANCY * Classe

* Formation en cours ?

LV1 ?

Option 1 ?

Option 2 ?

Élève doubleant Oui Non

Élève boursier Oui Non

Retard scolaire * Retard scolaire Oui Non

Décision d'orientation du chef d'établissement

Décision(s) d'orientation

Zone géographique de résidence de l'élève * Zone géographique de résidence de l'élève ?

Bonus académique * Bonus académique Oui Non

Coordonnées

Vit chez un responsable: Aucun

* Adresse

* Type d'adresse en France à l'étranger

* Code postal / Commune ?

Courriel

Téléphone personnel ex: 01 23 45 67 89

Téléphone professionnel ex: 01 23 45 67 89


Téléphone portable ex: 01 23 45 67 89

Responsables +

Valider Annuler

Il convient de remplir le formulaire et de cliquer sur le bouton **Valider** pour l'enregistrer (pour plus de précisions, voir partie suivante sur l'onglet Identification de l'élève).

Responsables légaux

Pour ajouter un responsable à l'élève, il suffit de cliquer sur l'icône dans l'encadré des responsables . Un formulaire s'ouvre en dessous des responsables déjà présents :

Responsables +

LORAN Gina LEGAL
4, rue des Jardins
54110 ROSIERES AUX SALINES

LORAN Jerry EN CHARGE
2, rue des Fleurs
Bâtiment B
54520 LAXOU

Important – Saisie du code postal
Le code postal ne doit pas être saisi manuellement. Pour renseigner la commune et le code postal :

- Cliquez sur le **point d'interrogation jaune**
- Sélectionnez la commune dans la liste proposée

Personne en charge de l'élève

* Niveau de responsabilité: Personne en charge de l'élève

* Lien élève/responsable: Autre lien

* Nom

Nom d'usage

Prénom

* Catégorie socio-professionnelle: Non renseignée (inconnue ou sans objet) (à usage statistique uniquement)

Adresse

Type d'adresse en France à l'étranger

Code postal / Commune ?

Courriel

Téléphone personnel ex: 01 23 45 67 89

Téléphone professionnel ex: 01 23 45 67 89

Téléphone portable ex: 01 23 45 67 89

Pour que la fiche d'un élève soit valide, il est nécessaire d'avoir au minimum un représentant légal. Dans le cas où l'élève est majeur, il doit, au minimum, être son propre responsable légal.

Les coordonnées de l'adresse postale de l'élève sont celles du responsable chez qui il réside.

Pour être valide, ce responsable doit obligatoirement avoir une adresse, avec code postal/commune renseignée.

[Retour au sommaire](#)

Les vœux

Un vœu correspond à une formation et à un établissement d'accueil associé à cette formation. Chaque élève peut formuler jusqu'à 10 vœux maximum, hiérarchisés selon l'ordre de préférence. Une fiche de recueil des vœux est à disposition [sur le site de l'académie](#).

La fiche récapitulative de saisie des vœux, présente dans l'application AFFELNET-Lycée, sera systématiquement imprimée et signée par la famille. Un exemplaire de cette fiche sera conservé par l'établissement, seul document faisant foi en cas de litige.

Important :

Après chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.

Les vœux de recensement

Certains vœux appelés « **vœux de recensement** » ne donnent pas lieu à une affectation par Affelnet-Lycée. Ils permettent néanmoins de mieux analyser et de suivre le devenir des élèves concernés.

Il s'agit des vœux suivants :

- Formation hors académie ;
- Formation en établissement privé ;
- Dossier en appel et recours
- RSMA
- ECOLE DE FORM PROF MARITIME AQUACOLE
- Autres

Traitement des candidatures

Dans un premier temps, chaque vœu est traité indépendamment des autres, sans prendre en compte le rang du vœu. Pour chaque vœu, un barème total est calculé en fonction des différents critères utilisés pour chaque type de formation. Ce barème total est la somme des bonus éventuels, ainsi que des évaluations ou notes coefficientées. Certains bonus sont automatiques (exemples : bonus filière) et d'autres sont attribués suite à une commission préparatoire à l'affectation. Ainsi, pour chaque vœu, un classement des candidatures est établi en fonction du barème des élèves.

Dans un deuxième temps, en fonction de la capacité d'affectation définie pour chaque vœu et du classement des barèmes des candidats, les élèves sont admis ou refusés. Ainsi, un élève est admis ou refusé pour chacun de ses vœux formulés.

Enfin, et en fonction de l'ordre de leurs vœux, les élèves sont affectés sur le vœu le mieux hiérarchisé parmi ceux où ils sont admis.

Certaines candidatures sont examinées en commissions pédagogiques préparatoires à l'affectation. Elles sont par conséquent compétentes pour tout vœu, quel que soit l'établissement dans lequel se déroule la formation souhaitée.

Le palier 2nde

Palier 2nde : 2nde générale et technologique, 1^{ère} technologique, 1^{ère} générale, 2nde professionnelle, 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, Terminale CAP, RFI

| | |
|----------------------|--|
| Saisie des vœux | La fiche de vœux d'affectation (établissements d'origine) |
| Offres de formations | 1 ^{ère} professionnelle « familles de métiers » 1 ^{ère} professionnelle de spécialité 1 ^{ère} technologique |

ATTENTION

Affelnet-Lycée ne traite pas l'entrée en 1^{ère} générale.

La décision d'orientation

La décision d'orientation résulte de l'ensemble du processus de saisie des choix d'orientation par les familles via le **Service en Ligne ou la fiche de dialogue**, ainsi que des avis formulés par le conseil de classe sur **Siècle Orientation**. Cette décision porte sur les voies d'orientation accessibles aux différents paliers d'orientation, conformément à l'**article D331-36 du Code de l'éducation**.

En fin de 2nde Générale et technologique, la décision d'orientation détermine l'une des voies suivantes :

- 1^{ère} générale
- 1^{ère} technologique

→ **Accusé de réception et validation des décisions d'orientation**

Afin de garantir une prise en compte optimale des décisions d'orientation, il est essentiel d'encourager les familles à **accuser réception des propositions du conseil de classe** lors de la phase de réponse. **C'est cet accusé de réception qui déclenche la création de la décision d'orientation dans le module Siècle Orientation. Une fois la décision déclenchée, elle est transférée vers Affelnet Lycée.**

Décision d'orientation du chef d'établissement



Reque(s) de SIECLE-Orientation

2nde GT ou 2nde STHR

En l'absence d'accusé de réception :

- Aucune décision d'orientation n'est générée,
- Aucune DO n'est visible dans le module,
- Aucune remontée vers Affelnet Lycée n'est effectuée.

Décision d'orientation du chef d'établissement

Aucune décision d'orientation

SAISIE DES VŒUX EN ÉTABLISSEMENT

Afin de contrôler les décisions d'orientation non conformes, récupérer la liste des élèves présentant une non-conformité entre les vœux formulés et les décisions d'orientation.

- › Adresses à traiter
- › Envoi des élèves de l'établissement au Téléservice
- › Suivi des saisies TS
- › Saisie des vœux
- › Impression des fiches élèves
- › Compteurs
- › Liste des élèves dont la saisie est incomplète
- › Liste des élèves en non conformité vœux et décisions d'orientation
- › Liste des élèves en incompatibilité vœu / formation d'origine
- › Liste des élèves et de leurs vœux
- › Changement d'établissement pour l'élève
- › Validation chef d'établissement

Pour information : Dans la fiche récapitulative de saisie des vœux (Affelnet-lycée) et le récapitulatif des demandes formulées par les familles (Service en Ligne), la décision d'orientation ne sera plus affichée.

Pour rappel : *si les résultats et les compétences de l'élève le permettent, il est demandé aux chefs d'établissement de ne prononcer qu'une, et une seule décision d'orientation permettant à l'élève les plus larges possibilités d'affectation = qui peut le plus peut le moins.*

Zone géographique

Palier 2nde : renseigner le code zone géographique «Non DEFINI 00000 ».

Cliquer sur le point d'interrogation afin d'afficher la liste des codes zones géographiques, puis sélectionner le code correspondant à l'adresse de l'élève.

Zone géographique de résidence de l'élève

* Zone géographique de résidence de l'élève

 ?

Zone géographique de résidence de l'élève

* Zone géographique de résidence de l'élève 00000000 *NON DEFINI*

Point d'attention :

Contrairement à l'entrée en 2nde générale et technologique, l'entrée en 1^{ère} technologique ne relève pas d'une sectorisation géographique.

Les affectations en 1^{ère} technologique sont académiques : l'adresse de l'élève n'ouvre donc pas droit à une priorité d'affectation liée à un secteur.

Les séries STHR et STD2A relèvent d'un recrutement spécifique.

L'affectation dans ces formations est conditionnée au respect des procédures particulières définies et indépendamment du secteur géographique.

Après vérification des informations saisies, cliquer sur le bouton « **Valider** » pour accéder à l'onglet « **Saisie des vœux** ».

[Retour au sommaire](#)

La commission d'appel

La commission d'appel concerne uniquement les élèves de 2^{nde} GT, dans le cadre des décisions d'orientation. Lorsque les familles formulent leurs vœux via le service en ligne orientation, ces derniers sont examinés par le conseil de classe. En cas de désaccord, un dialogue est engagé avec la famille. Si celle-ci maintient ses choix, le dossier est transmis en commission d'appel.

- Si la famille obtient gain de cause, les vœux restent inchangés dans AFFELNET-lycée dans le cas d'une demande en 1^{ère} technologique.
- En cas de refus de l'appel, le chef d'établissement recueille les nouveaux vœux de la famille. La liste des élèves concernés, accompagnée de leurs nouveaux vœux, doit être transmise au SAIO à l'adresse suivante : affelnet-lycée972@ac-martinique.fr, afin de procéder à la modification dans AFFELNET-Lycée, avant le **VENDREDI 12 JUIN 2026**.

Droit au maintien : L'élève peut être maintenu de droit dans sa classe d'origine sous certaines conditions (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**) et pour la durée d'une année scolaire par palier d'orientation (fin de 3^{ème} et 2GT).

Redoublement : (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**)

Une attention particulière est portée aux élèves doublant lors de l'affectation. Afin qu'ils puissent en bénéficier, il est nécessaire de cocher la case « élève doublant » de l'onglet « identification élève », dans l'application AFFELNET-Lycée.

- Pour les redoublants EXCEPTIONNELS ou les MAINTIENS en 2^{nde} GT dans le même établissement : saisir le code vœu de 2^{nde} GT dudit établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNELS ou les MAINTIENS en 2^{nde} GT dans un autre établissement : saisir le code vœu correspondant à la 2^{nde} GT de l'établissement souhaité.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 2^{nde} pro et 1^{ère} année de CAP dans le même établissement : saisir le code vœu de la même spécialité dans le même établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 2^{nde} pro et 1^{ère} année de CAP dans un autre établissement : saisir le code vœu de la même spécialité dans l'établissement souhaité.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » dans le même établissement : saisir le code vœu de la même spécialité de « familles de métiers » dans le même établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » dans un autre établissement : saisir le code vœu de la même spécialité dans l'établissement souhaité.

Validation chef d'établissement

La validation de la saisie des vœux des élèves par le chef d'établissement permet d'indiquer à l'administration que tous les vœux de ses élèves ont été correctement saisis et sont valides : c'est une clôture de la saisie des vœux. Cette validation ne peut se faire que pour la campagne en cours et le tour principal uniquement.

Validation de la saisie des élèves

Veillez confirmer la validation de la saisie des élèves pour l'établissement **111111V COLLEGE JEAN MERMOZ BULLEY-SAINT-VINCENT** : **91** élèves présents dans l'établissement dont **91** élèves valides et **0** non valides.

Valider

Fermer

[Retour au sommaire](#)

La validation est bloquée tant qu'un élève ne remplit pas l'ensemble des champs obligatoires : vœu, notes, code zone géographique, décision d'orientation et avis.

Exemple lorsque des saisies sont invalides :

Validation de la saisie des élèves

Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

- Certains élèves n'ont pas de vœu.
- Certains élèves n'ont pas d'évaluations/notes alors qu'ils ont des vœux sur des offres de formation de type 'barème avec évaluations/notes'.
- Certains élèves n'ont pas d'avis.

[Accéder à la liste des élèves incomplets.](#)

Contact et assistance

En cas de difficulté, les établissements sont invités à contacter les services suivants :

| Procédure d'affectation | draio@region-academique-martinique.fr |
|---|---|
| Cas particuliers : SEGPA, élèves à besoins éducatifs particuliers... | |
| SEGPA | ce.ienash@ac-martinique.fr |
| ULIS | |
| MEDICAL | ce.spsante@ac-martinique.fr |
| SOCIAL | ce.ssl@ac-martinique.fr |
| Autres | draio@region-academique-martinique.fr |
| Siècle-Orientation Affelnet-Lycée AFFELMAP | Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr |
| SIECLE- Bases élèves LSU Applications informatisées | assistance.informatique@ac-martinique.fr |

**MODALITES ET PROCEDURES
CAS PARTICULIERS
APPRENTISSAGE
AFFECTATION HORS ACADEMIE**

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les séries de 1^{ère} technologique suivantes : **STAV, STI2D, STL, STMG, STHR, STD2A et ST2S** sont gérées par AFFELNET-Lycée.

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Etape 1 : Cliquer sur le numéro INE de l'élève concerné afin de saisir les vœux.

054 COLLEGE UN FILTRE EST ACTIF

| INE | Nom | Prépa | Classe |
|-------------|-------------------------|-------|--------|
| 1213027465P | BYOV Mihorec | 3G C | 3G C |
| 1213021816Z | CIPRYVXE Kuolbuaxy Teze | 3G C | 3EME |

Formation (toutes) État (tous) Présence vœux (tous) Chercher Annuler

Etape 2 : cliquer sur ajouter un vœu

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vous n'avez pas encore saisi de vœu pour le tour courant. Veuillez en ajouter.

Ajouter Retour à la liste des élèves

Etape 3 : renseigner le code vœu

Élève : 15 DF - LORAN Jade

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Ajout d'un vœu

* Offre de formation ?

Établissement

Voie d'orientation

Formation

Statut

* Vœu de dérogation Non

Dossier de candidature en internat demandé Non (à titre d'information)

Langues vivantes

Langue Vivante 1 AGL1 ANGLAIS LV1

Langue Vivante 2 ESP2 ESPAGNOL LV2

Valider Annuler

Pour le champ "Offre de formation", la saisie peut se faire de plusieurs manières :

- Saisie manuelle du code si celui-ci est connu (cf. liste codes vœux) ;
- Une aide à la saisie ? est disponible en cliquant sur l'icône. Elle donne accès à la liste des offres possibles en fonction de l'origine de l'élève et / ou des différents paramètres définis préalablement dans les nomenclatures.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée :

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 26 MAI 2026.**
- **L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.**

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour les élèves de 2^{nde} GT candidatant pour une entrée en 1^{ère} Technologique
- La saisie des résultats scolaires (notes)
- La cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de SIECLE-Orientation

Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours. Six disciplines sont à renseigner :

- Français*
- Mathématiques*
- Langue vivante A*
- Physique-Chimie
- Sciences et vie de la terre
- Histoire-Géographie

*** matières obligatoires**

ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible une fois les simulations réalisées.

MODALITES DE L'AFFECTATION

Montée pédagogique en 1^{ère} générale

| | |
|--|--|
| Elève de 2^{nde} GT candidat à une 1^{ère} générale | Aucune saisie ne sera faite sur Affelnet-Lycée. L'affectation en 1 ^{ère} générale est gérée en interne par l'établissement d'origine. |
| Elève de 2^{nde} GT issu d'un établissement privé sous contrat / hors contrat candidat à une 1^{ère} générale | Les élèves de 2 ^{nde} GT issus d'un établissement privé sous contrat / hors contrat doivent se rapprocher de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE) du rectorat ou envoyer un mail au ce.dmve@ac-martinique.fr pour formuler leur demande. |

Affectation en 1^{ère} technologique

| | |
|---|--|
| Elève de 2^{nde} GT candidat à une affectation en 1^{ère} STMG | Les élèves bénéficient d'une priorité d'affectation lorsqu'ils demandent leur lycée d'origine. Lorsque la série STMG n'existe pas dans le lycée d'origine, les élèves sont prioritairement affectés dans leur bassin d'origine. |
| Elève de 2^{nde} GT candidat à une affectation en STL, ST2S, STI2D, STAV | Formations à capacités contraintes. Il est fortement recommandé aux élèves de formuler plusieurs vœux. Cependant le vœu de rang 1 , doit être conforme au souhait de l'élève. ATTENTION : Les élèves redoublants de 1^{ère} technologique doivent être saisis sur Affelnet-lycée. |

| | |
|---|--|
| Modalités d'affectation en STD2A | <p style="text-align: center;"><u>Affectation en 1^{ère} STD2A cf. Fiche de candidature pour l'entrée en 1^{ère} STD2A</u></p> <p>Les élèves non issus de la 2^{nde} CCD et souhaitant une entrée en 1^{ère} STD2A seront soumis à la procédure spécifique suivante :</p> <p>La fiche de candidature, les bulletins scolaires et un book ou portfolio de productions artistiques ou dessins seront transmis par l'établissement d'origine au LPO V. Anicet pour le VENDREDI 20 MARS 2026 au plus tard. Les éléments du dossier seront présentés au lycée pendant la semaine d'immersion (<u>la dernière semaine d'immersion se déroulera du 04 au 07 mai</u>).</p> <p>Le LPO Victor Anicet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquera par mail aux établissements d'origine les élèves retenus en liste principale et liste complémentaire. Le vœu 1^{ère} STD2A devra alors être saisi dans Affelnet-lycée par l'établissement d'origine. • Transmettra à la DRAIO la liste complète des élèves sélectionnés pour le MARDI 26 MAI 2026 (liste principale et liste complémentaire) <p>Les résultats définitifs sont diffusés via Affelnet-Lycée le MARDI 30 JUIN 2026.</p> |
|---|--|

| | |
|--|---|
| Modalités d'affectation en STHR | Affectation en 1^{ère} STHR La montée pédagogique des élèves de 2 ^{nde} STHR vers la 1 ^{ère} STHR est saisie dans AFFELNET-Lycée par l'établissement d'origine. Les places restées vacantes à l'issue de la montée pédagogique seront à disposition de tous les élèves candidats à cette formation. Leur vœu sera alors saisi par leur établissement d'origine. |
| Elèves de 2^{nde} GT issus d'établissement privé sous contrat et hors contrat, ou entrants dans l'académie candidat à une 1^{ère} technologique | Etablissement privé sous contrat Les élèves candidats à une affectation en 1 ^{re} technologique remplissent la fiche de recueil de vœux. Le chef d'établissement d'origine utilise l'application Affelnet-Lycée pour saisir les vœux de leurs élèves. Ils sont soumis à la même procédure que les élèves des établissements publics candidats à une affectation en 1 ^{re} technologique. Etablissement privé Hors contrat La participation à l'affectation est subordonnée à l'évaluation du niveau scolaire de l'élève. La candidature au contrôle de connaissance doit être faite auprès de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE) et doit être réalisé avant le MARDI 19 MAI 2026 . Parallèlement, les documents suivants doivent être transmis à la DRAIO, affelnet-lycee972@ac-martinique.fr au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 : <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile (photocopie) - Livret de famille (photocopie) - Fiche de recueil de vœux Hors académie Les élèves entrants ou sortants de l'académie candidats pour une affectation en 1 ^{re} technologique doivent formuler leurs vœux via la procédure AFFELMAP en cliquant sur l'académie concernée. |
| Affectation en 1^{ère} professionnelle | |
| Elève de 2^{nde} GT souhaitant une réorientation vers la 1^{ère} professionnelle* | Une demande de passerelle pour un élève de 2 ^{nde} GT vers une 1 ^{ère} professionnelle ne peut être faite qu'à l'initiative de la famille et après dialogue avec les équipes éducatives (cf. fiche navette passerelle). Cela doit être une démarche construite, anticipée et accompagnée. Le chef d'établissement d'accueil transmet au SAIO (affelnet-lycee972@ac-martinique.fr) le tableau « bordereau élèves passerelle » complété de la liste des élèves ayant reçu un avis favorable à l'issue du stage passerelle pour le MARDI 26 MAI 2026 au plus tard . Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend également en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours. Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles. |

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence. Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (**cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), puis saisis par le chef d'établissement d'ans AFFELNET-Lycée.

Etape 1 : Cliquer sur le numéro INE de l'élève concerné afin de saisir les vœux.

054 COLLEGE UN FILTRE EST ACTIF

| INE | Nom | Présem | Classe |
|-------------|--------------------------|--------|--------|
| 1213027465P | BYOV Mihorec | 3G C | 3G C |
| 1213021816Z | CIPRYVXYE Kuolbuaxy Teze | 3G C | 3EME |

Formation (toutes) État (tous) Présence vœux (tous) Chercher Annuler

Etape 2 : cliquer sur ajouter un vœu

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vous n'avez pas encore saisi de vœu pour le tour courant. Veuillez en ajouter.

Ajouter Retour à la liste des élèves

Etape 3 : renseigner le code vœu

Élève : 15 DF - LORAN Jade

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Ajout d'un vœu

* Offre de formation ?

Établissement

Voie d'orientation

Formation

Statut

* Vœu de dérogation Non

Dossier de candidature en internat demandé Non (à titre d'information)

Langues vivantes

Langue Vivante 1 AGL1 ANGLAIS LV1

Langue Vivante 2 ESP2 ESPAGNOL LV2

Valider Annuler

Pour le champ "Offre de formation", la saisie peut se faire de plusieurs manières :

- Saisie manuelle du code si celui-ci est connu (cf. liste codes vœux) ;
- Une aide à la saisie ? est disponible en cliquant sur l'icône. Elle donne accès à la liste des offres possibles en fonction de l'origine de l'élève et / ou des différents paramètres définis préalablement dans les nomenclatures.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée :

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 26 MAI 2026.**
- **L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.**

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour les élèves de 2^{de} prof familles de métiers
- La saisie des résultats scolaire (notes)

Six disciplines sont à renseigner : Français* ; Histoire-géographie et enseignement moral et civique ; Mathématiques* ; Sciences physiques et chimiques ; Langue vivante A *; Langue vivante B ; Enseignement professionnel.

Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.

***matières obligatoires**

- Pour les élèves de 2nde pro en MONTEE PEDAGOGIQUE : toutes les notes de l'année en cours doivent être intégralement saisies.
- Pour les élèves de 2nde pro qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans le même établissement : saisir 10 de moyenne pour toutes les matières
- Pour les élèves de 2nde pro qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans un autre établissement : saisir les moyennes de l'année en cours

Avis du chef d'établissement (voie professionnelle) : cet avis doit être renseigné UNIQUEMENT pour les vœux relevant de la voie professionnelle.

Procédure de saisie :

- Après la saisie du vœu, il est impératif de **cliquer sur "Valider"**.
- Une fois le vœu validé, le champ « **Avis du chef d'établissement d'origine** » apparaît.
- Sélectionner l'avis correspondant, puis **valider à nouveau** la saisie.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vœu

| | |
|--------------------|---|
| Rang | 3 |
| Vœu | 97211655 |
| Établissement | 9720515C LP ANDRE ALIKER FORT DE FRANCE |
| Voie d'orientation | CAP |
| Formation | 1CAP2 31122 1CAP2 OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE |
| Statut | SCOLAIRE |

Avis

* Avis du chef d'établissement d'origine

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Avis de gestion | <input type="text"/> |
| Avis DSDEN | <input type="checkbox"/> |

FAVORABLE
PAS D'AVIS
RESERVE

Valider

⚠ Point de vigilance

- Tant que l'avis du chef d'établissement n'est pas renseigné et validé, **la saisie du vœu est considérée comme incomplète et l'application bloque la procédure.**

Les établissements peuvent identifier les élèves concernés en consultant le menu « **Liste des élèves dont la saisie est incomplète** ».

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1^{ère} professionnelle

Le passage de 2^{nde} professionnelle en 1^{ère} professionnelle relève de la montée pédagogique et n'est pas soumis à une décision d'orientation.

Il en est de même pour le passage de la 2^{nde} professionnelle familles de métiers en 1^{ère} professionnelle appartenant à une spécialité de la famille de métiers.

Pour réguler l'affectation des élèves en 1^{ère} professionnelle familles de métiers et dans un souci de transparence et d'équité, le traitement des candidatures se fait par l'application AFFELNET-Lycée. AFFELNET-Lycée permettra en outre de gérer différents flux d'élèves simultanément dans le respect de priorités préalablement établies.

| Classe d'origine | Entrée en 1 ^{ère} professionnelle | Procédure |
|---|---|---|
| 2 ^{nde} professionnelle de spécialité (ex : 2 ^{nde} PRO ASSP) | 1 ^{ère} professionnelle de spécialité - Sans changement de spécialité | Nouveauté : les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1PROF – montée pédagogique* – est gérée via AFFELNET-Lycée : les élèves de 2 ^{nde} professionnelle sont automatiquement affectés en 1 ^{ère} professionnelle dans la même spécialité, sans changement de parcours. |
| | 1 ^{ère} professionnelle de spécialité - Avec changement de spécialité | Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La demande entre dans le cadre de la procédure « passerelle ». |
| 2 ^{nde} professionnelle familles de métiers | 1 ^{ère} professionnelle – En cohérence avec la famille de métiers | Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1PROF « familles de métiers » – montée pédagogique* – est gérée dans AFFELNET-Lycée. |
| | 1 ^{ère} professionnelle – Sans cohérence avec la famille de métiers | Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La demande entre dans le cadre de la procédure « passerelle ». |

Montée pédagogique en 1^{ère} professionnelle de spécialité (Hors familles de métiers)

| | |
|--|--|
| Elèves de 2 ^{nde} professionnelle en montée pédagogique sans changement de spécialité* <i>*Ex : élèves de 2PRO ASSP vers une 1PROF ASSP</i> | La poursuite d'études en 1 ^{ère} professionnelle de même spécialité (montée pédagogique) est traitée dans AFFELNET-Lycée. Les élèves sont affectés en 1 ^{ère} dans la continuité de leur spécialité, sans changement de parcours. Un vœu doit néanmoins être saisi pour chaque élève de 2^{nde} professionnelle. |
| Elèves de 2 ^{nde} professionnelle candidats à une 1 ^{ère} professionnelle - avec changement de spécialité* <i>*Ex : élèves de 2PRO ASSP vers une 1PROF Animation enfance et personnes âgées ou 1PROF Gestion Administration</i> | Les vœux des élèves sont saisis dans AFFELNET-Lycée, dans le cadre d'une passerelle. Les admissions dans ce cadre sont prononcées en fonction des places disponibles (<i>cf. circulaire passerelle</i>). Le chef d'établissement d'accueil transmet au SAIO (affelnet-lycee972@ac-martinique.fr) le tableau « bordereau élèves passerelle » complété de la liste des élèves ayant reçu un avis favorable à l'issue du stage passerelle pour le MARDI 26 MAI 2026 au plus tard. |

Affectation en 1^{ère} professionnelle « familles de métiers »

La poursuite d'études en 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » est une montée pédagogique et gérée dans AFFELNET-Lycée.

→ Les vœux des élèves et leurs notes doivent donc être saisis dans AFFELNET-Lycée.

Les critères de traitement des demandes sont les suivants :

- La capacité d'accueil de l'établissement demandé
- La cohérence formation d'origine / formation d'accueil
- L'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement) ;
- Les notes de l'élève dans les matières en lien avec la spécialité souhaitée.

Elèves de 2^{nde}

professionnelle familles de métiers candidats à une 1^{ère} professionnelle familles de métiers

Les candidatures des élèves sont traitées selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les élèves **de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers »** redoublants (même formation, même établissement)
2. Les élèves **de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers »** candidatant à une spécialité de 1^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers dans leur établissement d'origine
3. Les élèves **de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers »** candidatant à une spécialité de 1^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers n'existant pas dans leur établissement d'origine
4. Les élèves **de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers »** disposant de la spécialité de 1^{ère} professionnelle (familles de métiers) souhaitée dans leur établissement mais candidatant dans un établissement autre que ce dernier.
5. Les élèves relevant de la procédure passerelle

Elèves de 2^{nde}

professionnelle familles de métiers candidat à une 1^{ère} professionnelle – sans cohérence avec la famille de métiers

Les vœux des élèves et leurs notes sont saisis dans AFFELNET-Lycée, dans le cadre d'une passerelle ([cf. fiche navette passerelle](#)).

Les admissions dans ce cadre sont prononcées en fonction des places disponibles (*voir circulaire passerelle*).

Le chef d'établissement d'accueil transmet au SAIO ([\(\(affelnet-lycee972@ac-martinique.fr\)\)](mailto:affelnet-lycee972@ac-martinique.fr)) le tableau « bordereau élèves passerelle » complété de la liste des élèves ayant reçu un avis favorable à l'issue du stage passerelle pour le **MARDI 26 MAI 2026 au plus tard.**

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (**cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Etape 1 : Cliquer sur le numéro INE de l'élève concerné afin de saisir les vœux.

054 COLLEGE UN FILTRE EST ACTIF

| INE | Nom | Prépem | Classe | | |
|--------------------|-------------------------|----------------------|--------------------------|---------|-------------|
| Commençant par | Commençant par | Commençant par | 3G C | | |
| Formation (toutes) | État (tous) | Présence vœux (tous) | | | |
| Chercher Annuler | | | | | |
| INE | Nom prénom(s) ▲▼ | Classe ▲▼ | Formation [option(s)] ▲▼ | Nb vœux | État |
| 1213027465P | BYOV Mihorec | 3G C | 3EME | 1 | Terminé |
| 1213021816Z | CIPRYVXE Kuolbuaxy Teze | 3G C | 3EME | 1 | À compléter |

Etape 2 : cliquer sur ajouter un vœu

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vous n'avez pas encore saisi de vœu pour le tour courant. Veuillez en ajouter.

Ajouter Retour à la liste des élèves

Etape 3 : renseigner le code vœu

Élève : 15 DF - LORAN Jade

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Ajout d'un vœu

* Offre de formation ?

Établissement

Voie d'orientation

Formation

Statut

* Vœu de dérogation Non

Dossier de candidature en internat demandé Non (à titre d'information)

Langues vivantes

Langue Vivante 1 AGL1 ? ANGLAIS LV1

Langue Vivante 2 ESP2 ? ESPAGNOL LV2

Valider Annuler

Pour le champ "Offre de formation", la saisie peut se faire de plusieurs manières :

- Saisie manuelle du code si celui-ci est connu (cf. liste codes vœux) ;
- Une aide à la saisie ? est disponible en cliquant sur l'icône. Elle donne accès à la liste des offres possibles en fonction de l'origine de l'élève et / ou des différents paramètres définis préalablement dans les nomenclatures.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée :

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 26 MAI 2026.**
- **L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.**

Six disciplines sont à renseigner :

Français* ; Histoire-géographie et enseignement moral et civique ; Mathématiques* ; Sciences physiques et chimiques ; Langue vivante A* ; Langue vivante B ; Enseignement professionnel.

**matières obligatoires*

Avis du chef d'établissement (voie professionnelle) : cet avis doit être renseigné UNIQUEMENT pour les vœux relevant de la voie professionnelle.

Procédure de saisie :

- Après la saisie du vœu, il est impératif de **cliquer sur "Valider"**.
- Une fois le vœu validé, le champ « **Avis du chef d'établissement d'origine** » apparaît.
- Sélectionner l'avis correspondant, puis **valider à nouveau** la saisie.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vœu

| | |
|--------------------|---|
| Rang | 3 |
| Vœu | 97211655 |
| Établissement | 9720515C LP ANDRE ALIKER FORT DE FRANCE |
| Voie d'orientation | CAP |
| Formation | 1CAP2 31122 1CAP2 OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE |
| Statut | SCOLAIRE |

Avis

* Avis du chef d'établissement d'origine

Avis de gestion

Avis DSDEN

FAVORABLE
PAS D'AVIS
RESERVE

Valider

⚠ Point de vigilance

- Tant que l'avis du chef d'établissement n'est pas renseigné et validé, **la saisie du vœu est considérée comme incomplète et l'application bloque la procédure.**

Les établissements peuvent identifier les élèves concernés en consultant le menu « **Liste des élèves dont la saisie est incomplète** ».

MODALITES DE L'AFFECTATION DES ELEVES DE 1ERE ANNEE DE CAP

La poursuite en 2e année de CAP dans la même spécialité et dans le même établissement ne relève pas d'AFFELNET-Lycée (**pas de montée pédagogique via l'application**).

En revanche, une saisie dans AFFELNET-Lycée est obligatoire dans les situations suivantes :

- Demande de redoublement en 1ère année de CAP
- Demande de redoublement dans une autre spécialité de CAP
- Demande de changement d'établissement
- Demande de réorientation vers une 2^{de} professionnelle ou une autre 1ère année de CAP

Ces demandes constituent une demande d'affectation et sont traitées sous réserve des capacités d'accueil.

MODALITES DE L'AFFECTATION DES ELEVES DE TLE CAP**Elèves de Terminale CAP candidats à une 1^{ère} professionnelle**

L'accès en 1^{re} professionnelle de l'élève titulaire du CAP se réalise sous réserve de places disponibles et après l'affectation des élèves de 2^{de} professionnelle et ceux de 2^{nde} GT souhaitant une réorientation.

Une priorité est accordée quand la spécialité de 1ère professionnelle demandée est en correspondance avec celle du CAP obtenu. L'établissement d'origine veille à cette cohérence entre la formation préparée de CAP et la formation demandée en 1ère professionnelle

[Retour au sommaire](#)

| | |
|---|--|
| | <p>Le conseil de classe émet un avis sur la poursuite d'études selon les 2 modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favorable• Réservé <p>Seuls les élèves qui seront titulaires d'un CAP pourront valider leur affectation par une inscription en établissement.</p> <p>Pour le traitement des candidatures post Terminale CAP, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte le bonus filière, l'avis du conseil de classe ainsi que les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.</p> <p>Pour les élèves qui souhaitent poursuivre au sein de leur établissement d'origine, le chef d'établissement d'origine doit transmettre la liste au SAIO au plus tard le LUNDI 26 MAI 2025.</p> |
| <p>Elèves de Terminale CAP candidats à une 2^{nde} professionnelle</p> | <p>Ces demandes constituent une demande d'affectation et relèvent, à ce titre, d'une saisie obligatoire dans AFFELNET-Lycée.</p> <p>L'affectation des élèves ne pourra toutefois être prononcée qu'au regard des capacités d'accueil disponibles dans les formations demandées.</p> |

SITUATION D'AFFECTATION PARTICULIERE

| | |
|---|--|
| <p>Elèves en situation de maladie grave</p> | <p style="text-align: center;"><u>Fiche médicale</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les dossiers doivent être envoyés avant le MERCREDI 20 MAI 2026 et les vœux doivent être saisis sur le Service en Ligne ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le MARDI 26 MAI 2026.</p> <p>La « commission d'affectation des élèves au titre d'une situation médicale grave » se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. En cas d'avis défavorable sur l'ensemble des vœux, la commission peut proposer une formation adaptée à la situation de l'élève et en informera l'établissement d'origine qui veillera à modifier les vœux sur l'application Affelnet-Lycée.</p> |
| <p>Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée</p> | <p style="text-align: center;"><u>Fiche ULIS</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les dossiers doivent être envoyés avant le MERCREDI 20 MAI 2026 et les vœux doivent être saisis, sur le SL ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le mardi 26 MAI 2026.</p> <p>La commission d'affectation des élèves en dispositif « ULIS Lycée » se tiendra le MERCREDI 27 MAI 2026.</p> |
| <p>Elèves relevant d'une situation sociale</p> | <p style="text-align: center;"><u>Fiche sociale</u></p> <p>L'établissement transmet la fiche « Demande d'affectation prioritaire pour raison sociale » au secrétariat du service social. Le rapport social est transmis à la conseillère technique de service social siégeant à la commission.</p> <p>Le dossier complet est transmis au secrétariat du service social pour le MARDI 19 MAI 2026</p> <p>La COMMISSION SOCIALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. Elle statuera sur les situations sociales avérées pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p> |
| <p>Elèves sportifs de haut niveau</p> | <p style="text-align: center;"><u>Fiche « sportifs de haut niveau »</u></p> <p>1- Complétude de la « fiche navette sportif » par la famille, en lien avec l'établissement d'origine, puis transmission à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement.</p> <p>2- Transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : s.bornil@ims.mq</p> <p>3- La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -SAIO Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr -Aux collèges d'origine -Aux lycées d'accueil <p>4- Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SL ou Affelnet-Lycée au plus tard le MARDI 26 MAI 2026.</p> <p>Pour l'entrée en 2nde GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.</p> <p>Élèves non retenus à l'issue de la phase de détection</p> <p>Lorsque les collèges sont informés, par la Maison Régionale de Performance, qu'un élève n'est pas admis à l'issue de la phase de détection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vœu formulé en lien avec le lycée du pôle sportif doit être supprimé dans l'application ; |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Un vœu correspondant au lycée de secteur du domicile de l'élève doit impérativement être saisi. <p>Ces modifications relèvent de la responsabilité de l'établissement d'origine et doivent être effectuées avant la fermeture de l'application AFFELNET-Lycée, soit au plus tard le MARDI 9 JUIN 2026.</p> |
| Elèves en UPE2A | <p>L'établissement d'origine saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-LYCEE, en veillant à ce que le bon MEF soit également saisie .</p> <p>Lorsque l'élève n'a pas pu être évalué lors de sa période de scolarisation (à cause d'une arrivée tardive dans l'année), le collège se réfère aux évaluations réalisées par le CASNAV.</p> |
| Élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) | <p>Les élèves accompagnés par la MLDS (issus d'un dispositif MLDS ou ayant bénéficié d'un PAFI) souhaitant poursuivre leur scolarité sont soumis aux mêmes procédures que celles des élèves de 3ème.</p> <p>Le chef d'établissement d'origine en concertation avec le coordinateur-conseil de la MLDS recense les élèves et après examen de la situation et proposition d'un parcours de formation, saisit les vœux sur AFFELNET-Lycée. La liste des élèves concernés sera transmise à la MLDS pour traitement au plus tard le MARDI 26 MAI 2026.</p> <p>Le coordinateur est invité à se rapprocher du chef d'établissement pour connaître les résultats de l'affectation du jeune.</p> |
| Jeunes candidats à un retour en formation initiale | <p>La saisie des candidatures au titre d'une demande de retour en formation initiale sera effectuée par les directrices de CIO sur Affelnet-Lycée. Les candidats non scolarisés (non-inscrits dans une base élèves) doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale (cf. Retour EN FORMATION INITIALE). Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier.</p> <p>En cas d'impossibilité de retrouver le numéro INE de l'élève, les directrices de CIO sont invitées à contacter le service AFFELNET par courriel, afin de permettre la poursuite de la procédure de saisie.</p> <p>La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme. Une attention particulière sera accordée aux jeunes relevant de l'obligation de formation. Les directrices de CIO saisissent le dossier sur AFFELNET-Lycée au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 pour le tour principal d'affectation.</p> |
| Elèves actuellement scolarisés dans un établissement privé hors-contrat ou instruits dans la famille | <p>La participation à l'affectation est subordonnée à l'évaluation du niveau scolaire de l'élève. La candidature au contrôle de connaissance doit être faite auprès de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE) et doit être réalisé avant le MARDI 19 MAI 2026.</p> <p>Une fois la passation du test, les documents suivants doivent être transmis à la DRAIO, affelnet-lycee972@ac-martinique.fr au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile (photocopie) - Livret de famille (photocopie) - Fiche de recueil de vœux |
| Elèves quittant l'académie de la Martinique | <p>Il convient de prendre contact avec la DSDEN ou académie d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.</p> <p>Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP en fonction des offres de formation accessible de l'académie concerné.</p> |

- **Pour les élèves qui souhaitent entrer dans l'académie de La Martinique**

La candidature d'un élève entrant dans l'académie est traitée de manière identique à un élève déjà scolarisé dans l'académie. Le traitement des candidatures dépend du ou des vœux formulés.

L'établissement d'origine recevra des codes d'accès automatisés et pourra se connecter sur AFFELNET-Lycée, via le portail AFFELMAP Martinique pour compléter le dossier de son élève.

Rappel des dates importantes :

| | |
|--|----------------------------------|
| OUVERTURE AFFELMAP / Début de la saisie des vœux | LUNDI 4 MAI 2026, 08h00 |
| Fin de la saisie des vœux soumis à commission pédagogique | MARDI 26 MAI 2026, 23h59 |
| FERMETURE DEFINITIVE AFFELMAP | JEUDI 11 JUIN 2026, 12H00 |

- **Pour les élèves qui souhaitent sortir de l'académie de La Martinique**

Il convient de prendre contact avec la DSDEN d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.

Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP

L'élève formule le ou les vœux dans une autre académie à l'aide de la fiche de recueil de vœux. Le chef d'établissement doit faire une demande d'accès à AFFELNET-Lycée de l'académie concernée à partir du portail **AFFELMAP** <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/> et faire la saisie du ou des vœux ou cliquer directement ici et faire la saisie du ou des vœux.



En parallèle, le chef d'établissement d'origine doit saisir dans AFFELNET-Lycée de l'académie de La Martinique le voeu de recensement correspondant pour indiquer qu'une demande est également formulée dans une autre académie.

**ATTENTION : La fermeture des portails AFFELMAP est propre à chaque académie.
Il est important de consulter le calendrier de l'académie concernée.**

RESULTATS DE L'AFFECTION SUIVI DE L'AFFECTION

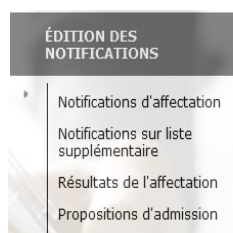
A l'issue de l'affectation, vous pourrez visualiser les résultats de l'affectation de vos élèves.

Communication des résultats : **Mardi 30 Juin 2026**

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Résultat de l'affectation

En cliquant sur l'onglet « **Diffusion des résultats** », vous pourrez éditer les résultats de l'affectation à partir de l'onglet « **Édition des notifications** » puis le sous-menu « **Résultat de l'affectation** ».



**DIFFUSION DES
RÉSULTATS**

Il revient aux établissements d'origine de remettre aux familles le document « **Résultat de l'affectation** », comportant les consignes relatives aux modalités d'inscription des établissements d'accueil.

- Renseigner le numéro RNE de l'établissement
- Cocher toutes les décisions afin d'obtenir les résultats de tous vos élèves.

toutes les décisions (affectés, liste supplémentaire, refusés, décisions de l'apprentissage)

ATTENTION : « non défini » = élève non affecté.

Pour un vœu en apprentissage, cela n'empêche pas l'inscription au CFA.

Vœu de rang n°2 - non défini

Etablissement LYCEE JULES FERRY BRIEY (0540008R)
Formation 2CAP2 PATISSIER (2CAP2 22136)
Statut APPRENTI

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Modalités d'inscription

Les **modalités d'inscription** doivent être saisies par l'établissement d'accueil dans le menu « **Diffusion des résultats** » rubrique « **Consignes du chef d'établissement d'accueil** ». Elles seront automatiquement intégrées à la notification d'affectation remis par les établissements d'origine, aux élèves affectés.

Le texte des notifications d'affectation met en valeur les délais d'inscription

[Art. D. 331-38-1 du décret n° 2024-109 du 14 février 2024](#)

Chaque établissement d'accueil devra indiquer dans les consignes du chef d'établissement d'accueil le délai maximal d'inscription dans son établissement.

Exportation des résultats

En cliquant sur l'onglet « **Listes et statistiques** », vous pourrez exporter (format Excel) les élèves affectés au sein de votre établissement. A partir de l'onglet « **Listes** » puis le sous-menu « **Affectés par établissement d'accueil** ».

INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTATION

A l'issue du tour principal, les inscriptions pour le lycée se réalisent via l'inscription en ligne à partir du **MARDI 30 JUIN 2026**.

Cette modalité d'inscription n'exclut pas que les lycées accueillent les familles pour une rencontre centrée sur les aspects pédagogiques.

Les élèves non affectés au tour principal participent au tour suivant

| | |
|---------------------|---|
| Inscriptions | <p>Les familles des élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais impartis.</p> <p>En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification de la famille, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève, notamment lors des tours suivants.</p> |
|---------------------|---|

TOUR SUIVANT 1

Sont concernés par le tour suivant, uniquement les élèves non affectés à l'issue du premier tour. Dès les résultats du premier tour connus, ces élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux. Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes dans AFFELNET-Lycée à l'issue du tour principal.

Préalablement à l'ouverture du tour suivant 1, les établissements d'accueil procèdent à la **déclaration ou à l'actualisation des capacités d'accueil** pour chacune des offres de formation concernées dans l'application AFFELNET-Lycée, jusqu'au **vendredi 3 juillet 2026**.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **lundi 6 au mercredi 8 juillet 2026 à 12h**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil le **jeudi 9 juillet 2026**.

Les élèves non affectés à l'issue du tour suivant participeront au tour suivant 2 prévu en septembre.

TOUR SUIVANT 2

Sont concernés par le tour suivant 2, les élèves non affectés à l'issue des tours précédents (Juin et Juillet).

Les élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux sur l'application AFFELNET-Lycée.

Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes. Les établissements d'accueil procèdent à la **déclaration ou à l'actualisation des capacités d'accueil** pour chacune des offres de formation concernées dans l'application AFFELNET-Lycée, jusqu'au **lundi 31 août 2026**.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **mardi 1^{er} au mercredi 2 septembre 2026 à 12h**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil le **vendredi 4 septembre 2026**.

| | |
|--|---|
| Élèves en attente d'affectation | <p>Les tours suivants procèdent à l'affectation selon les critères appliqués à la procédure Affelnet-Lycée.</p> <p>Les chefs d'établissement doivent faire remonter l'état de leurs places restées vacantes en amont du tour suivant 2.</p> |
| Élèves sans solution | <p>Les élèves sans affectation à l'issue de l'ensemble des procédures d'affectation y compris le tour suivant 2, bénéficient obligatoirement d'un entretien de situation au CIO par les coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage (MLDS) en collaboration avec le Psychologue de l'Éducation Nationale.</p> <p>Suite à ces entretiens, si aucune solution n'est trouvée, les coordonnateurs de la MLDS positionnent les élèves selon leur profil dans les dispositifs de la MLDS.</p> |

ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D'AFFECTATION POST-2NDE

1

Recueil des vœux post-2^{NDE} GT

2

Recueil des vœux 2^{nde} professionnelle familles de métiers

3

Recueil des vœux Terminale CAP

4

Fiche de candidature 1^{ère} STD2A

5

Affectation des élèves titulaires d'une notification MMPH en dispositif « ULIS LYCEE »

6

Procédure d'affectation prioritaire pour raisons médicales

7

Procédure d'affectation prioritaire pour raisons sociales

8

Dossier de candidature Métiers de la sécurité

9

Fiche passerelle

10

Fiche navette sportif de haut niveau

11

RFI

12

Liste des 2^{ndes} professionnelles « familles de métiers »

13

Codes vœux

Recueil des vœux – post-2nde GT

Demande d'admission en 1ère technologique et en 1ère professionnelle (passerelle)

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

| | | |
|--|--|---|
| INE : | Nom : | Prénom : |
| Né(e) le : __ / __ / ____ | Fille <input type="checkbox"/> | Garçon <input type="checkbox"/> |
| Nom et adresse du parent représentant légal : | | |
| Fixe : | Port : | E-mail : |
| Classe origine : | | |
| Redoublant : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | | Classe Euro : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| LV1 : | | LV2 : |
| Observations médicales particulières | Oui ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | ⁽¹⁾ Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical |

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

| Français | Mathématique | LVA | LVB | Physique-chimie | Enseignement professionnel | Arts plastiques | Education musicale | SVT | EPS | Hist-Geo EMC |
|----------|--------------|-----|-----|-----------------|----------------------------|-----------------|--------------------|-----|-----|--------------|
| | | | | | | | | | | |

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

DECISION D'ORIENTATION

| | | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1ère STMG | <input type="checkbox"/> 1ère STI2D | <input type="checkbox"/> 1ère ST2S | <input type="checkbox"/> 1ère STL | <input type="checkbox"/> 1ère STD2A | <input type="checkbox"/> 1ère STHR | <input type="checkbox"/> 1ère STAV | <input type="checkbox"/> 1ère générale |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|

VŒU DE L'ÉLÈVE

| | | A remplir par le chef d'établissement d'origine | | |
|----|--|---|--|---|
| | Cochez une seule case par vœu | Établissement demandé | Codes vœux (à remplir par l'établissement) | Avis du chef d'établissement (Voie prof.) |
| 1 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 2 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 3 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 4 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 5 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 6 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 7 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 8 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 9 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |
| 10 | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle) | | 9/7/2/ / / / / / <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé |

Le total de tous les vœux formulés, y compris le vœu de repli, ne doit pas dépasser 10.

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation.

[Retour au sommaire](#)

[Mentions légales à retrouver sur le site de l'académie de la Martinique](#)

Recueil des vœux 2^{de} professionnelle familles de métiers

Demande d'admission en 1^{ère} professionnelle dont la spécialité fait suite à une famille de métiers

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

Fille

Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe :

Port :

E-mail :

2^{pro} famille de métiers en cours :

Redoublant : Oui Non

Langue étudiée :

Observations médicales particulières

Oui⁽¹⁾

Non

⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

| Français | Mathématique | LVA | LVB | Physique-chimie | Enseignement professionnel* | Arts plastiques | Education musicale | SVT | EPS | Hist-Geo EMC |
|----------|--------------|-----|-----|-----------------|-----------------------------|-----------------|--------------------|-----|-----|--------------|
| | | | | | | | | | | |

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

Recueil des vœux Terminale CAP

Demande d'admission en 1ère professionnelle

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

Fille

Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe :

Port :

E-mail :

Diplôme préparé (scolarité en cours) :

Redoublant : Oui Non

Langue étudiée :

Observations médicales particulières

Oui⁽¹⁾ Non

⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

| Français | Mathématique | LVA | LVB | Physique-chimie | Enseignement professionnel* | Arts plastiques | Education musicale | SVT | EPS | Hist-Geo EMC |
|----------|--------------|-----|-----|-----------------|-----------------------------|-----------------|--------------------|-----|-----|--------------|
| | | | | | | | | | | |

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

| | |
|--|--|
| <p>Principes et Objectifs</p> | <p>La présente procédure vise à garantir une orientation éclairée, équitable et harmonisée vers la voie technologique STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués). Elle permet d'identifier les élèves présentant un intérêt prononcé pour les disciplines artistiques, tout en valorisant leur créativité, leur motivation et leur potentiel d'adaptation aux exigences spécifiques de la filière.</p> <p>L'objectif est d'assurer une adéquation entre le profil des candidats et les attendus de la 1re STD2A, tout en favorisant la réussite et l'épanouissement des élèves au sein de cette formation exigeante et stimulante.</p> |
| <p>Public concerné</p> | <p>Élèves du palier 2nde intéressés par une orientation en 1re STD2A au LPO Victor Anicet.</p> |
| <p>Procédure à suivre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Informer les élèves et les familles de l'existence de la filière 1re STD2A au LPO V. Anicet. • Recueillir les candidatures des élèves intéressés. • Réaliser une période d'immersion d'une semaine au LPO V. Anicet. • Constituer un dossier comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les bulletins trimestriels ou semestriels de 2^{nde} et de 3^{ème} ; ○ Un book ou portfolio des productions artistiques ou dessins de l'élève. |
| <p>Transmission des dossiers</p> | <p>L'établissement d'origine devra transmettre la liste des élèves intéressés et les fiches de candidature au plus tard le VENDREDI 20 MARS 2026.</p> <p>Les éléments du dossier seront présentés au lycée pendant la semaine d'immersion <i>(la dernière semaine d'immersion se déroulera du 04 au 07 mai)</i>.</p> |
| <p>Saisie des vœux dans AFFELNET-lycée par le lycée d'origine</p> | <p>Si un élève est accepté en 1re STD2A, l'établissement d'origine doit obligatoirement saisir ce vœu en vœu de rang 1 dans AFFELNET Lycée.</p> <p>Sans cette saisie, l'affectation ne pourra pas être validée, même en cas d'avis favorable du LPO Victor Anicet ».</p> |
| <p>Communication des résultats</p> | <p>Le LPO Victor Anicet transmettra à la DRAIO la liste complète des élèves sélectionnés pour le MARDI 26 MAI 2026 (liste principale et liste complémentaire).</p> <p>Diffusion des résultats de l'affectation : le 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> |

Affectation des élèves titulaires d'une notification MMPH en dispositif « ULIS LYCEE » 2026

| | |
|---|---|
| Cadre réglementaire | <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi du 11 février 2005 ; • Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8 août 2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; • Circulaire du 10 février 2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive – PAI (Projet d'accueil individualisé). <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours. Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés par une affectation en ULIS Lycée.</p> |
| Objectifs | <p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation en ULIS Lycée examine la demande d'affectation.</p> <p>Dans le cadre des ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation), les établissements d'origine accompagnent ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leur parcours de formation en équipe pluridisciplinaire en relation avec le Médecin de l'Education nationale et le Psychologue de l'Education nationale de l'établissement.</p> |
| Public concerné | <p>Élèves scolarisés pour une entrée en</p> <ul style="list-style-type: none"> → 3^{ème} ULIS collège ou de 3^{ème} pour une orientation en ULIS LP → 3^{ème} ULIS collège ou de 3^{ème} avec une orientation en 2GT et une notification pour en ULIS Lycée (TSLA, TSA, TND...) <p>Pour une entrée en : 1^{ère} année de CAP / 2nde professionnelle / 2nde générale et technologique / 1^{ère} professionnelle / 1^{ère} technologique</p> <p>S'assurer que les élèves d'ULIS disposent bien du MEF ULIS sur SIECLE</p> |
| Préparation aux choix d'affectation | <p>Élèves en situation de handicap : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'équipe de direction s'assure en lien avec le service médical de la pertinence des choix d'affectation.</p> <p>L'élève titulaire d'une notification de scolarisation en dispositif ULIS lycée, et sa famille formulent 3 vœux d'affectation.</p> |
| Procédure | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Service Académique de l'École Inclusive s'assure que l'élève a bien une notification MMPH « ULIS Lycée » 2. La « Fiche affectation en ULIS Lycée » doit être complétée par les familles et signée par le Chef d'établissement et le responsable légal. L'élève et sa famille doivent formuler au moins 3 vœux. 3. Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le MERCREDI 20 MAI 2026 l'ensemble des fiches affectation en ULIS Lycée, avec les GEVASCO et la notification MMPH, au secrétariat de l'IEN CTR – ASH à ce.9720887g@ac-martinique.fr <p><i>Parallèlement, les vœux doivent être saisis par la famille via le Service en Ligne ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée. La COMMISSION se tiendra le MERCREDI 27 MAI 2026.</i></p> |
| Saisie des vœux | <p>Les vœux sont saisis par la famille via le Service en Ligne (palier 3^{ème}) du LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 ou par les établissements d'origine à la même date sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission examinera tous les vœux, il est donc indispensable de formuler au moins 3 vœux.</p> <p>⚠ Le chef d'établissement s'assure que les vœux inscrits sur la fiche de demande de priorité d'affectation en ULIS Lycée doit être identique à la saisie des vœux dans AFFELNET.</p> |
| Communication des résultats de l'affectation | <p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles des élèves du palier 3^{ème} peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p> |

EPLA AYANT UN DISPOSITIF ULIS LYCEE

ULIS LP- LPO Nord Caraïbes :

- CAP COMMER. SERV. HOTEL - CAFE - RESTAURANT
- CAP CUISINE

ULIS LP - LPO Joseph Pernock :

- CAP CHARCUTIER-TRAITEUR
- CAP MAINT. VEHIC. OPT A VOIT. PARTICUL.
- CAP PROD. SERV. REST. (RAPIDE, COLL, CAFE)

En réseau avec

ULIS LP - LPO Nord Atlantique :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

ULIS LP - LP Trinité :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP ELECTRICIEN
- CAP MAINT. VEHIC. OPT A VOIT. PARTICUL.
- CAP CARROSSIER AUTOMOBILE

ULIS LGT – LGT Paulette NARDAL

ULIS LP - LP Jeanne Catayée

Chateauboeuf :

- CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
- CAP FLEURISTE
- CAP METIERS DE LA COIFFURE

ULIS LP - LP Dumas Jean Joseph :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP AGT PREVENTION MEDIATION
- CAP AGENT DE PROPRETE URBAIN

En réseau avec

ULIS LGT - LGT Joseph Gaillard (en réseau avec le LP Dumas)

ULIS LP - LPO Joseph ZOBEL :

- CAP ELECTRICIEN
- CAP REPARATION DES CARROSSERIES

ULIS LP - LP Léopold Bissol :

- CAP MACON
- CAP MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES
- CAP PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS
- CAP PROD. SERV. REST. (RAPIDE, COLL, CAFE)
- CAP INTERVENANT MAINTENANCE TECHNICIEN BATIMENT

ULIS LP - LP Place d'armes :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE

ULIS LGT – LGT Acajou 1

ULIS LP - LP Raymond Nérís :

- CAP METIERS DE LA COIFFURE
- CAP REPAR. ENTR. EMBARCATIONS PLAISANCE

FICHE AFFECTATION EN ULIS LYCEE 2026

| I-IDENTITE | |
|---|--|
| Nom : | Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> |
| Prénom : | Date de naissance : |
| Adresse des représentants légaux : | |
| Téléphone portable : | Domicile : |
| Email : | |
| Titulaire de la notification affectation en ULIS collège | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2026-2027 : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Etablissement d'origine : | Classe d'origine : |
| Décision d'orientation : | |

| VŒUX D'AFFECTATION (ces vœux doivent correspondre aux vœux saisis AFFELNET-LYCEE) | | | |
|---|---|---------------------------------|-----------------|
| Vœu | Formation envisagée (niveau + spécialité) | Nom de l'établissement envisagé | Avis commission |
| N°1 | | | |
| N°2 | | | |
| N°3 | | | |

 **Joindre le GEVASCO réexamen à cette fiche d'affectation et la notification MMPH.**


| |
|--------------------------------------|
| Date : |
| Signature des représentants légaux : |

| |
|-------------------------------------|
| Date : |
| Signature du chef d'établissement : |

| |
|--------------------------------|
| Date : |
| <i>Signature de l'IEN-IO :</i> |

| |
|-----------------------------------|
| Date : |
| <i>Signature de l'IEN CTR-ASH</i> |

Procédure d'affectation prioritaire pour raisons médicales 2026

| | |
|--|--|
| <p>Principes et Objectifs</p> | <p>Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave ou d'un handicap nécessitant une affectation prioritaire pour raisons médicales, ou lorsque les élèves sont atteints d'un handicap contre-indiquant certains travaux en lycée professionnel (par exemple handicap moteur, sensoriel, relationnel, troubles du comportement...), les familles doivent prendre l'attache du médecin scolaire de l'établissement d'origine, afin de constituer un dossier.</p> <p>Cette fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale », sera étudiée en commission médicale.</p> <p>Une affectation relevant d'une priorité médicale tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des nécessités liées à la situation médicale, • Des vœux formulés par l'élève et sa famille, • De l'accessibilité des formations et des établissements sollicités au regard des contre-indications médicales (une attention particulière sera portée au bâti). |
| <p>Public concerné</p> | <p>Elève présentant toutes pathologies médicales et/ou handicap contre-indiquant certaines autorisation un certificat du médecin de l'Éducation Nationale, pour une affectation après la classe de 3^{ème} ou la classe de 2^{nde}.</p> <p>Trois cas de figure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un avis de contre-indication médicale 2. Formulation d'une indication médicale (relative à un handicap) 3. Existence d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé |
| <p>Constitution du dossier</p> | <p>Les pièces à fournir pour la composition du dossier médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale, signée par les représentants légaux et le chef d'établissement. Ce dossier comprend la fiche qui recense les vœux de l'élève et les pièces justificatives. • Le certificat médical circonstancié <u>sous pli confidentiel</u> accroché au dossier, précisant la nature de la pathologie, nature du handicap (défiance, incapacité...), les contre-indications absolues à certaines professions, la nature de la prise en charge médicale, le lieu et le rythme des soins. <p>Le dossier doit être adressé au médecin conseiller technique du recteur <u>sous pli confidentiel</u>.</p> <p> Sur l'enveloppe sont notés : Nom et prénom de l'élève, et la mention « Affectation pour raisons médicales ».</p> <p><i>Le dossier complet est transmis au secrétariat du service médical : ce.spsante@ac-martinique.fr pour MERCREDI 20 MAI 2026.</i></p> <p>La COMMISSION MÉDICALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026 matin. Elle statuera sur les situations médicales avérées, les indications ou contre-indications médicales pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p> <p><i>TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS APRES LA DATE LIMITE NE SERA PAS EXAMINE.</i></p> |
| <p>Saisie des vœux dans AFFELNET-lycée</p> | <p>La saisie s'effectue du LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le Service en Ligne ; elle est faite par la famille (uniquement les élèves de 3^{ème}) → Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine |
| <p>Communication des résultats de l'affectation</p> | <p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p> |

FICHE DE DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS MEDICALES 2026

| I- IDENTITE | |
|------------------------------------|--|
| Nom : | Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> |
| Prénom : | Date de naissance : |
| Adresse des représentants légaux : | |
| Téléphone portable : | Domicile : |
| Email : | |
| Etablissement d'origine : | Classe d'origine : |
| Décision d'orientation : | |

| II- VŒU D'AFFECTATION | | |
|-----------------------|--|---------------------------------|
| Vœu | Formation envisagée (niveau + spécialité) | Nom de l'établissement envisagé |
| N°1 | | |
| N°2 | | |
| N°3 | | |

Date :
Signature des représentants légaux :

Date :
Signature du chef d'établissement :

| III- DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION |
|---|
| <input type="checkbox"/> Favorable à une affectation prioritaire en : |
| <input type="checkbox"/> Défavorable à une affectation prioritaire |
| <p>Motivation de l'avis défavorable :</p> <p><input type="checkbox"/> Non reconnue comme une situation médicale</p> <p><input type="checkbox"/> Situation médicale reconnue mais ne justifiant pas une affectation prioritaire dans les formations demandées</p> |
| Date de la commission : |

Date :
Signature de l'IEN-IO :

Date :
Signature du médecin CTR :

Procédure de demande d'affectation prioritaire pour raisons sociales 2026

| | |
|--|---|
| <p>Principes Objectifs</p> | <p>et La demande d'affectation prioritaire pour raisons sociales résulte avant tout du projet de l'élève.</p> <p>L'évaluation de l'Assistante de service social précisera la pertinence de la priorité en collaboration avec l'équipe pédagogique (le professeur principal et le PSY EN) et le chef d'établissement. Celui-ci reste garant de l'orientation et valide l'affectation.</p> <p>La commission de pré affectation précisera un vœu unique sur lequel elle attribue la priorité d'Affectation pour raison sociale.</p> <p>Nb : dans le cadre d'un recrutement spécifique (aucune affectation prioritaire ne peut être validée, si le jeune n'a pas obtenu un avis <u>Très favorable de l'établissement d'accueil à l'issue des entretiens préalables</u>).</p> |
| <p>Public concerné</p> | <p>Tout élève pouvant justifier d'une priorité d'Affectation pour raison sociale (difficultés financières, familiales, personnelles...) évaluée par l'assistant(e) de service social après un échange concerté avec le chef d'établissement. Une attention particulière doit être portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves relevant de la protection de l'enfance - Les élèves confiés à l'ASE - En situation de harcèlement avéré (PHARE) - Autres situations complexes |
| <p>Constitution du dossier</p> | <p>L'établissement transmet la fiche « Demande d'affectation prioritaire pour raison sociale » au secrétariat du service social. Le rapport social est transmis à la conseillère technique de service social siégeant à la commission.</p> <p>Le dossier complet est transmis pour le MARDI 19 MAI 2026 au secrétariat du service social ce.ssl@ac-martinique.fr</p> <p>La COMMISSION SOCIALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. Elle statuera sur les situations sociales avérées pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p> |
| <p>Saisie des vœux</p> | <p>La saisie s'effectue LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le Service en Ligne ; elle est faite par la famille (uniquement les élèves de 3^{ème}) → Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine |
| <p>Communication des résultats de l'affectation</p> | <p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p> |



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit desynthèse,
- avoir une appétence pour le sport

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique. Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

Le recrutement définitif se fera à l'issue d'un entretien avec un jury composé d'un représentant du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours), d'un représentant de la Sécurité Publique (Police nationale ou municipale), d'un enseignant de la spécialité et un professeur enseignant général.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Établissement d'origine du candidat

Nom : Code postal et ville :

Mail : Tel:

ATTENTION : vous ne devez pas contacter directement l'établissement demandé

Etape 1 – Candidature : Complétez et remettez ce dossier à votre établissement d'origine avec les pièces justificatives

Etape 2 – Envoi des dossiers au LP Dumas Jean-Joseph

L'établissement d'origine du candidat complète la dernière page de ce dossier et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le :
JEUDI 30 AVRIL 2026

Etape 3 – Entretiens

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué à des entretiens **de recrutement dans** l'établissement entre le :
LUNDI 11 et MERCREDI 13 MAI 2026

Etape 4 – Résultats et confirmation du vœu

- Résultats de l'admission en 2nde professionnelle Métiers de la sécurité : **MARDI 19 mai 2026**

Le LP Dumas JEAN-JOSEPH adresse aux établissements (collèges ou lycées et au SAIO) les résultats de leurs élèves ayant été sélectionnés après l'entretien en précisant : retenu (e) en liste principale ou en liste complémentaire.

Les élèves non retenus en liste principale ou liste complémentaire devront formuler d'autres vœux sur Affelnet-lycée avant le **MARDI 26 MAI 2026**.

Etape 5 – le candidat confirme son vœu en l'indiquant en rang 1 sur Affelnet-lycée

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée **avant le 26 mai 2025**

Les résultats définitifs seront diffusés via AFFELNET-Lycée le MARDI 30 JUIN 2026.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les candidats scolarisés en 3^{ème} :** les photocopies des bulletins de 4^{ème} (3 trimestres ou 2 semestres) et de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre)
- Pour les autres candidats scolarisés en 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP :** la photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année scolaire en cours et des trois trimestres de l'année scolaire de 3^{ème} (ou 2 semestres).
- La lettre de motivation** (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles...)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom (s) :

Identifiant élève (INE) :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Garçon Fille

NOM (s) et Prénom (s) du (ou des) représentant (s) légal (aux) :

Lien de parenté :

1-

Lien de parenté :

2-

Adresse du responsable 1 :

Code postal et ville :

Téléphone domicile :

Portable :

Travail :

Courriel.....

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Engagements dans l'établissement d'origine (*préciser*) :

.....
.....

Engagements extrascolaires

Loisirs :

.....
.....

Sports :

.....
.....

Engagement JSP : Oui

Précisez le niveau :

Non

Autre (s) :

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DU CANDIDAT

Avis motivé pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement

.....

.....

.....

.....

A..... Le.....

Signature du chef d'établissement :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier

- Convocation aux entretiens
- Candidature non retenue

Signature du président de la commission d'examen du dossier :

Décision du chef d'établissement

- Inscrit(e) en liste principale
- Inscrit(e) en liste supplémentaire : n°
- Refusé(e)

Signature du chef d'établissement :

PROJET PERSONNEL DE L'ÉLÈVE (à compléter par l'élève)

Ce qui motive votre projet

| |
|--|
| |
|--|

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL

Avis du professeur principal sur le projet de l'élève

| |
|--|
| |
|--|

Avis du professeur principal sur les compétences à améliorer en vue d'intégrer la formation envisagée

| |
|--|
| |
|--|

Date :

Nom

Prénom

signature :

PARTIE A COMPLETER PAR LE PSY EN

(S'appuyer sur la pertinence du projet et la motivation du candidat)

Avis circonstancié après entretien conseil avec le candidat

| |
|--|
| |
|--|

Date

Nom

Prénom

Signature

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Contenus proposés et préconisations pédagogique pour faciliter l'adaptation à la formation souhaitée
si stage passerelle effectué

| | |
|---------------------------------------|----|
| Stage passerelle mis en place du | au |
| Contenu du stage passerelle proposé : | |
| Objectifs à atteindre | |

| ETABLISSEMENT D'ACCUEIL Bilan du stage passerelle | |
|--|-----------------------------------|
| COMPTE-RENDU DU STAGE PASSERELLE EFFECTUE : | |
| | |
| AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL A L'ISSUE DE L'EXAMEN DE TOUT LE DOSSIER : | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Favorable <input type="checkbox"/> • Défavorable <input type="checkbox"/> | |
| Observations : | |
| | |
| Date | Signature du Chef d'établissement |

Cacher de l'établissement d'accueil :

| |
|--|
| |
|--|

FICHE NAVETTE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Structures-Etablissement

1- Complétude de la « fiche navette sportif » par la famille, en lien avec l'établissement d'origine, puis transmission à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement.

2- Transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : s.bornil@ims.mg

3- La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026** à :

- SAIO Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr
- Aux collèges d'origine
- Aux lycées d'accueil

4- Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SL ou Affelnet-Lycée au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026**.

Pour l'entrée en 2^{nde} GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.

Élèves non retenus à l'issue de la phase de détection

Lorsque les collèges sont informés, par la Maison Régionale de Performance, qu'un élève n'est pas admis à l'issue de la phase de détection :

- Le vœu formulé en lien avec le lycée du pôle sportif doit être supprimé dans l'application ;
- Un vœu correspondant au lycée de secteur du domicile de l'élève doit impérativement être saisi.

Ces modifications relèvent de la responsabilité de l'établissement d'origine et doivent être effectuées **avant la fermeture de l'application AFFELNET-Lycée, soit au plus tard le MARDI 9 JUIN 2026**.

INFORMATIONS LIGUE A COMPLETER

Désignation de la ligue sportive concernée :

Filière sportive demandée par l'élève :

Affectation sollicitée : 2^{nde} GT 2^{nde} professionnelle 1^{ère} année de CAP
 1^{ère} professionnelle 1^{ère} technologique

Spécialité voie professionnelle :

Établissement d'accueil demandé :

INFORMATIONS ELEVE A COMPLETER

Numéro INE :

NOM : Prénom : Sexe : G F

Né(e) le :

Établissement d'origine : Classe :

Adresse de l'élève :

Téléphone :

Représentant légal :

Adresse :

Tél fixe: 0 5 9 6

Tél portable : 0 6 9 6

Email :

INFORMATIONS CTS/CTF A COMPLETER

Responsable du recrutement en filière sportive

Nom : Prénom :
Téléphone : 0 5 9 6 0 6 9 6 : Email :

Cachet de l'établissement d'origine

Admission en filière haut niveau
(pôle Outremer, pôle Espoir, centre
d'entraînement fédéral, sport études
etc...)

Cachet de la Ligue sportive

Nom et signature du chef
d'établissement d'origine

Nom et signature du responsable de la filière

Accepté

Refusé

Liste des structures et coordonnées des cadres techniques

| Ligue-comité | ETABLISSEMENT(s) SUPPORT(s) | Coordonnateur (ou référénts) Scolaire | Cadres techniques (CTS ou CTF) | | |
|-----------------------|---|--|--------------------------------|--|----------------|
| Ligue de Judo | LYCEE BELLEVUE | Véronique BONIFACE | Gregory MONDESIR | mondesir.gregorymike@gmail.com | 06 78 79 75 55 |
| Ligue de Handball | CITE SCOLAIRE LA JETEE (Collège & Lycée) | Christophe AVRILA (Lycée) (Collège) | Charlotte SAINGRE | 6600000.csaingre@ffhandball.net | 0696 39 26 28 |
| Ligue de Football | | Christophe AVRILA (Lycée) | Cedric ARTHON | cartheron@martinique.fff.fr | 0696 18 64 49 |
| Ligue de Basketball | LYCEE ACAJOU 2 | Mr EDOUARD EDOUARZI | Styve SOUCHETTE | styvi.souchette@gmail.com | 06 96 22 99 10 |
| Ligue de d'Athlétisme | | Fabienne COPPET | BERQUIER Jean- Claude | jean-claude.berquier@wanadoo.fr | 0696 07 12 40 |
| Ligue de Gymnastique | COLLEGE PERRINON | | LOUIS Elsa | elsa_louis@hotmail.com | 0696 80 77 85 |
| Ligue de Voile | LYCEE BELLEVUE | Véronique BONIFACE | - | contact@liguevoile-martinique.com | |
| Ligue d'Escrime | LYCEE BELLEVUE | Véronique BONIFACE | Miguel BAROUDI | miguelbaroudi2020@yahoo.fr | 07 66 01 51 69 |
| Ligue de Tennis | COLLEGE TARTENSON | Odile CARDA | Raphaël PORRY | porry.rafael@yahoo.fr | 06 96 37 38 48 |
| Ligue de Rugby | LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL | Vincent ESOR | - | antoinelitadier@yahoo.fr | 05 96 61 18 36 |
| Ligue de Volleyball | | Vincent ESOR | Arthur CAUDET | ac.volleypro@gmail.com | 06 96 24 34 64 |
| Ligue de Surf | LGT FRANTZ FANON | Mr LABORDE | Frederic CALIXTE | calixte.frederic@gmail.com | 06 96 83 05 96 |

| | |
|--|---|
| <p>Présentation du dispositif</p> | <p>Le droit au retour en formation initiale permet à tout jeune entre 16 et 25 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.</p> <p>L'entrée en vigueur de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans en septembre 2020 vient conforter ce dispositif. Cette obligation concerne à la fois les jeunes mineurs sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation.</p> |
| <p>Références</p> | <p>Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<i>article 15</i>) <i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8, article L 114-1</i> <i>Décret n°2014-1453 / 1454 - Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans</i> <i>Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i></p> |
| <p>Principes</p> | <p>Le retour en formation initiale (RFI) concerne toute personne qui souhaite reprendre des études en formation initiale en lycée ou en lycée professionnel.</p> <p>L'obligation de formation 16-18 ans concerne le jeune décrocheur qui souhaite une formation Education Nationale</p> <p>2 conditions nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir interrompu sa formation depuis 1 an et ne plus être inscrit dans un EPLE, CFA... - Avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation dans le respect des décisions d'orientation préalablement prononcées. |
| <p>Modalités</p> | <p>Le candidat est reçu en CIO par un psychologue de l'Education Nationale qui instruit la demande, émet un avis circonstancié sur la reprise d'étude et assure le suivi du dossier durant toute la procédure.</p> <p style="text-align: center;">Le candidat RFI s'informe de la formation et des attendus en prenant contact avec le ou les établissements souhaités afin de consolider le projet de retour en formation.</p> <p style="text-align: center;">L'avis du chef d'établissement sera notifié dans le dossier.</p> |
| <p>Procédure</p> | <p>Le dossier doit être constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bulletins de la dernière classe fréquentée et /ou le relevé de notes du diplôme obtenu. - Des justificatifs de stage ou d'activités professionnelles et /ou extra professionnelles. - tout autre document pouvant justifier la demande. |
| <p>Calendrier</p> | <p>SAISIE des VOEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d'affectation, au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 ➤ Tour suivant 1 : LUNDI 7 AU MERCREDI 8 JUILLET 2026 ➤ Tour suivant 2 (septembre) : MARDI 1^{ER} AU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 <p>• Connexion Via AFFELNET : Sur ARENA : https://extranet.ac-martinique.fr/arena</p> |

| | |
|--------------------|--|
| | Saisir le dossier et les vœux de l'élève à partir de son INE (fourni par la famille ou l'élève majeur) Et transmettre le dossier et la fiche récapitulative de saisie (Affelnet) à l'IEN-IO à l'adresse suivante : affelnet-lycee972@ac-martinique.fr |
| Affectation | Le CIO informera le candidat de la suite donnée à sa demande de retour en formation initiale à la diffusion des résultats d'affectation : le MARDI 30 JUIN 2026 |
| Inscription | En cas d'affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil. |

DEMANDE DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

 CIO Nord Atlantique

 CIO Fort-de-France

 CIO Marin

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

 SEXE : Masculin Féminin

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____

NATIONALITÉ :

INE :

NOM DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

Le jeune est-il soumis à l'obligation de formation ?

 Oui Non

Tout mineur de 16 à 18 ans :

- *En situation de décrochage scolaire*
- *Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.*

PARCOURS DU CANDIDAT (trois dernières années)

| Date d'interruption des études | Mois : | Année : |
|--------------------------------|--|---------------------------------|
| Motif d'interruption | | |
| Années | Classes (préciser la section ou l'option ou autre situation) | Établissement scolaire ou autre |
| 20...20... | | |
| 20...20... | | |
| 20...20... | | |

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

DIPLÔME(S) OBTENUS (S)

| | |
|--|---------------|
| | Année : |
| | Année : |
| | Année : |

| EXPERIENCE PROFESSIONNELLE | |
|----------------------------|--------|
| Emplois occupés, durée | Stages |
| | |
| | |
| | |

| VOEUX | | | |
|------------------------------------|----------|--------------------|------------------------|
| Vœux classés par ordre de priorité | Code vœu | Formation demandée | Etablissement souhaité |
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |

MOTIVATION DU CANDIDAT (le candidat expose ses projets de façon précise et motivée)

| |
|--|
| |
|--|

Date : __/__/__

Signature des responsables légaux ou du candidat majeur :

AVIS DE LA/DU/ PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE (avis circonstancié après entretien avec le candidat)

Nom et qualité du signataire :

Date : __/__/__

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Avis favorable

Avis réservé

Nom et qualité du signataire :

Date : __/__/__

AVIS ET PRECONISATIONS DU DCIO

Proposition d'un autre mode de qualification ou de formation plus adapté (préciser les modalités d'accompagnement) :

Signature du DCIO :

Liste des 2ndes professionnelles « Familles de métiers »

| ETABLISSEMENT D'ACCUEIL | 2PRO FAMILLES DE METIERS | 1PRO FAMILLES DE METIERS |
|--|---|--|
| ACAJOU 2 | MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC. | 1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL. |
| | METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO TECHN.INSTALL. SYST.ENERG. CLIMATIQ |
| | | 1ERPRO TECHNIC. FROID CONDITIONNEMT AIR |
| ANDRE ALIKER | 2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM. | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION |
| | | 1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau) |
| | | 1ERPRO TRANSPORT |
| CHATEAUBOEUF | 2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP. B PR.CL.VA.OF.COM. |
| | | 1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL |
| | 2NDPRO MET.BEAUTE&BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE | 1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE |
| | | 1ERPRO COIFFURE |
| 2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES | |
| DU NORD CARAIBE | 2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE | 1ERPRO BOULANGERIE |
| | | 1ERPRO POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR |
| | 2NDPRO MET.HOTEL. -RESTAUR. 2NDE COMMUNE | 1ERPRO COMMERCIA. ET SERV. EN RESTAURATION |
| | | 1ERPRO RESTAURATION - CUISINE |
| DUMAS JEAN-JOSEPH | 2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION ENERG. | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES |
| | | 1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE |
| | 2NDPRO MET. DE LA REALISATION PROD. MECANIQUE | 1ERPRO TECHNICIEN D'USINAGE |
| JOSEPH PERNOCK | 2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE | METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B. |
| | 2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM. | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION |
| | | 1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES |
| | 2NDPRO MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC. | 1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT. |
| | | 1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL. |
| 2NDPRO MET. DU PILO. &DE LA MAINT. D'INST. AUTO. | 1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS | |

| | | |
|---------------------|--|--|
| JOSEPH ZOBEL | 2NDPRO MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC. | 1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL. |
| | 2NDPRO MET. DU PILO. &DE LA MAINT. D'INST. AUTO. | 1ERPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST. |
| | 2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES |

| | | |
|--|---|--|
| LA JETEE | 2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM | 1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE |
| | 2NDPRO MET.HOTEL. -RESTAUR. 2NDE COMMUNE | 1ERPRO COMMERCIA. ET SERV. EN RESTAURATION |
| | | 1ERPRO RESTAURATION - CUISINE |
| 2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | |

| | | |
|-------------------|---|--|
| LA TRINITE | 2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA.&LOG.2NDE COMM. | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION |
| | MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC. | 1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL. |
| | METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES |

| | | |
|--|--|---|
| LEOPOLD BISSOL | 2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM | 1ERPRO TRAVAUX PUBLICS |
| | | 1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT |
| | | 1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL. GROS O |
| | 2NDPRO MET.ETUD. MODELIS.NUMER.2NDE COMM. | 1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI. |
| | | 1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO. |
| | 2NDPRO MET. DE L'AGENCEMT, DE LA MENUISERIE &L'AMEUBLEMT | 1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE |
| 1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT | | |
| METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR | |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | |

| | | |
|------------------------|--|---|
| NORD ATLANTIQUE | 2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE | 1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A. |
|------------------------|--|---|

| | | |
|----------------------|--|---|
| LUMINA SOPHIE | 2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE | 1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A. |
| | | 1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B. |
| | | 1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL |

| | | |
|--------------------------------------|--|---|
| MARIUS CULTIER DILLON (EX) | 2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE | 1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A. |
| | 2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM. | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION |

| | | |
|----------------------|--|---|
| PLACE D'ARMES | 2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE | 1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A. |
| | | 1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B. |
| | | 1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL |

| | | |
|--------------------------|---|--|
| RAYMOND NERIS | 2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM. | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION |
| | | 1ERPRO LOGISTIQUE |
| | 2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM | 1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE |
| | 2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE | 1ERPRO BOULANGER-PATISSIER |
| | METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES |

Résultats scolaires : la moyenne des trois trimestres de l'année en cours intervient dans l'affectation en voie professionnelle et en 1^{ère} technologique

Les coefficients selon la formation d'accueil

□ *Voie générale et technologique*

| Formation d'accueil | FRANC | MATHS | LV 1 | LV 2 | PH-CH | TECHN | EDMUS | A-PLA | SVT | EPS | HIGCV |
|---------------------|-------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|-----|-----|-------|
| 1STI2D | 4 | 4 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| 1ST2S | 4 | 3 | 2 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 2 |
| 1STAV | 3 | 4 | 2 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 | 2 | 3 |
| 1STMG | 3 | 4 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 |
| 1STL | 4 | 4 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 2 |
| 1STHR | 4 | 3 | 3 | 3 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| 1STD2A | 4 | 4 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |

□ *Voie professionnelle*

| Formation d'accueil | FRANC | MATHS | LV 1 | LV 2 | PH-CH | TECHN | A-PLA | EDMUS | SVT | EPS | HIGCV | Somme |
|--|-------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|-----|-----|-------|-------|
| 1EPROA AGRO-EQUIPEMENT | 4 | 4 | 2 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 2 | 20 |
| 1EPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS | 4 | 4 | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 20 |
| 1EPROA CONDUITE PRODUCTIONS HORTICOLES | 4 | 4 | 2 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 2 | 20 |
| 1EPROA SERV PERS TERRIT | 4 | 4 | 4 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 20 |
| 1EPROA TEC CONS VTE ALIMENTATION P. ALIM | 5 | 4 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 20 |
| BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION | 3 | 3 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| CGEA POLY-CULTURE ELEVAGE | 4 | 4 | 2 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 2 | 20 |
| | | | | | | | | | | | | |
| 1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO ART.& MET.ART: COM.VIS.VIS.PLURI-M | 4 | 4 | 4 | 0 | 1 | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 3 | 20 |
| 1ERPRO ARTIS. & M.ART : MARCHANDISAGE VIS. | 4 | 4 | 4 | 0 | 1 | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 3 | 20 |
| 1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 0 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | 20 |
| 1ERPRO BOULANGER-P-TISSIER | 4 | 3 | 2 | 2 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNIC | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE | 3 | 2 | 2 | 1 | 3 | 0 | 2 | 0 | 3 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 1 | 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 20 |
| 1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON. | 2 | 3 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | 2 | 20 |
| 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION | 4 | 3 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 20 |
| 1ERPRO HYGIENE PROPRETE STERILISATION | 2 | 3 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 20 |
| 1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau) | 4 | 3 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 20 |
| 1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B TP MANUTEN | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST. | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 1 | 3 | 2 | 20 |
| 1ERPRO MAINTENANCE NAUTIQUE | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO MAINTENANCE VEHICULES AUTO OPT VP | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO METIERS DE LA MODE - V TEMENT | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 1 | 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 20 |
| 1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS | 2 | 5 | 3 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO REPARATION DES CARROSSERIES | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 1 | 3 | 2 | 20 |
| 1ERPRO SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE | 4 | 3 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 3 | 20 |
| 1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES | 3 | 4 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 3 | 20 |
| 1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 1 | 3 | 2 | 20 |
| 1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI. | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO. | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO TECHN. MAINT. SYST.ENERG. CLIMATIQ | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| 1ERPRO TECHN.INSTALL. SYST.ENERG. CLIMATIQ | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 20 |

Liste des codes vœux AFFELNET-LYCEE Palier 2nde

| Etablissement | Formation | Code offre de formation |
|--------------------------|--|-------------------------|
| ACAJOU 1 | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221406 |
| ACAJOU 2 | 1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE | 97221346 |
| | 1ERPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV. | 97221538 |
| | 1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL. | 97221540 |
| | 1ERPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL. | 97221539 |
| ANDRE ALIKER | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION | 97221133 |
| | 1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau) | 97221135 |
| | 1ERPRO ORG. DE TRANSPORT MARCHANDISES | 97221441 |
| BELLEVUE | 1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL | 97221221 |
| | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221389 |
| | 1-STL | 97221358 |
| CHATEAUBOEUF | 1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE | 97221190 |
| | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM. | 97221323 |
| | 1ERPRO METIERS DE LA COIFFURE | 97221548 |
| | 1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL | 97221371 |
| | 1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES | 97221198 |
| DE CROIX RIVAIL | 1EPROA AGRO-EQUIPEMENT | 97221456 |
| | 1EPROA CONDUITE PRODUCTIONS HORTICOLES | 97221507 |
| | 1-STAV STAV AGRONOMIE VIVANT | 97221277 |
| | 1EPROA CGEA POLY CULTURE ELEVAGE | 97221455 |
| DU NORD CARAIBE | 1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER | 97221561 |
| | 1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION | 97221559 |
| | 1ERPRO CUISINE | 97221560 |
| | 1ERPRO POISSONNIER-ECAILLER-TRAITEUR | 97221562 |
| | 1-STHR SC.&TEC. HOTELIER.RESTAURAT. | 97221516 |
| DU ROBERT | 1EPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS | 97221176 |
| | 1EPROA SERV PERS ANIM TERRIT | 97221459 |
| | 1EPROA TEC CONS VTE ALIMENTATION (PAB) | 97221384 |
| | 1ERPROA PROD. INDUS. PHARMAC. ALIM. COSMET | 97221357 |
| DUMAS JEAN-JOSEPH | 1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE | 97221377 |
| | 1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES | 97221192 |
| | 1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON. | 97221454 |
| | 1ERPRO HYGIENE PROPRETE STERILISATION | 97221458 |
| | 1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT | 97221452 |
| | 1ERPRO METIERS DE LA SECURITE | 97221547 |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | 97221297 |
| | 1ERPRO TEC.REAL.PR.MEC.OP.REAL.SUIV.PRO. | 97221295 |
| | 1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE | 97221296 |
| FRANTZ FANON | 1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE | 97221212 |
| | 1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL | 97221213 |
| | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221401 |
| JOSEPH GAILLARD | 1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE | 97221206 |
| | 1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL | 97221209 |
| | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221429 |
| JOSEPH PERNOCK | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION | 97221529 |
| | 1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES | 97221534 |
| | 1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT. | 97221530 |
| | 1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL. | 97221531 |

| | | |
|--|---|----------|
| | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM. | 97221532 |
| | 1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS | 97221533 |
| | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221422 |
| | 1-STL | 97221347 |
| | 1ERPRO PROD. INDUS. PHARMAC. ALIM. COSMET | 97221527 |
| JOSEPH ZOBEL | 1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE | 97221160 |
| | 1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL. | 97221553 |
| | 1ERPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES | 97221535 |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | 97221537 |
| | CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE | 97221536 |
| LA JETEE | 1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION | 97221526 |
| | 1ERPRO CUISINE | 97221522 |
| | 1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE | 97221523 |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | 97221524 |
| | 1ERPRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS | 97221525 |
| | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221415 |
| LA TRINITE | 1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE | 97221378 |
| | 1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES | 97221558 |
| | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION | 97221311 |
| | 1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL. | 97221313 |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | 97221312 |
| LEOPOLD BISSOL | 1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT | 97221294 |
| | 1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT | 97221449 |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | 97221299 |
| | 1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI. | 97221205 |
| | 1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO. | 97221148 |
| | 1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS O | 97221149 |
| | 1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE | 97221300 |
| | 1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR | 97221293 |
| | 1ERPRO TRAVAUX PUBLICS | 97221301 |
| LUMINA SOPHIE | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM. | 97221163 |
| | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM. | 97221380 |
| | 1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL | 97221518 |
| MARIUS CULTIER (EX DILLON) | 1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE | 97221379 |
| | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION | 97221420 |
| | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM. | 97221421 |
| MONTGERALD | 1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL | 97221229 |
| | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221402 |
| NORD ATLANTIQUE | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM. | 97221541 |
| PAULETTE NARDAL (EX CENTRE SUD) | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221416 |
| PLACE D ARMES | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM. | 97221352 |
| | 1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM. | 97221183 |
| | 1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL | 97221370 |
| RAYMOND NERIS | 1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER | 97221319 |
| | 1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON. | 97221563 |
| | 1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION | 97221318 |
| | 1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau) | 97221565 |
| | 1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT | 97221317 |
| | 1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES | 97221156 |
| | 1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE | 97221320 |
| | 1ERPRO MAINTENANCE NAUTIQUE | 97221157 |
| VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES) | 1ERPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M | 97221545 |
| | 1ERPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS. | 97221451 |
| | 1STD2A SC.& TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ | 97221444 |
| VICTOR SCHOELCHER | 1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION | 97221385 |

Formations en apprentissage

| | | |
|---------------------------------------|--|----------|
| CFA CHAMBRE DES METIERS | 1CAP2 CUISINE | APP11126 |
| | 1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE | APP11111 |
| | 1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE | APP11115 |
| | 1CAP2 PATISSIER | APP11114 |
| | 2NDPRO BOULANGER-PÂTISSIER | APP11112 |
| | 2NDPRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE | APP11119 |
| | 2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION | APP11113 |
| | 2NDPRO CUISINE | APP11116 |
| | 2NDPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM. | APP11117 |
| | 2NDPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM. | APP11118 |
| CFA DU FRANCOIS | 1CAP2A JARDINIER PAYSAGISTE | APP11123 |
| GRETA-CFA DE L'ACADEMIE DE MARTINIQUE | 1CAP2 CARRELEUR MOSAISTE | APP11122 |
| | 1CAP2 MACON | APP11127 |
| | 1CAP2 MAINTENANCE NAUTIQUE | APP11125 |
| | 1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE | APP11124 |
| | 1CAP2 PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS | APP11121 |
| | 2NDPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT | APP11120 |

Vœux de recensement

| | | |
|---------------------|--------------------------------------|----------|
| VŒUX DE RECENSEMENT | AUTRES | 97211528 |
| | DOSSIER EN APPEL ET RECOURS | 97221566 |
| | ECOLE DE FORM PROF MARITIME AQUACOLE | 97211679 |
| | ETUDE DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE | 97211650 |
| | FORMATION AU RSMA | 97211678 |
| | HORS ACADEMIE | 97211537 |